

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS DU MOUVEMENT DES CAISSES DES JARDINS

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORTS	
Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection	90
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	91
Rapport de l'auditeur indépendant	92
ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS	
Bilan combiné	93
État combiné du résultat	94
État combiné du résultat global	95
État combiné des variations des capitaux propres	96
Tableau combiné des flux de trésorerie	97
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS	
Note 1 – Informations relatives au Mouvement des caisses Desjardins	98
Note 2 – Principales méthodes comptables	98
Note 3 – Changements de méthodes comptables et informations à fournir	116
Note 4 – Modifications comptables futures	119
Note 5 – Valeur comptable des instruments financiers	120
Note 6 – Juste valeur des instruments financiers	122
Note 7 – Compensation d'actifs et de passifs financiers	129
Note 8 – Valeurs mobilières	131
Note 9 – Prêts et provision pour pertes sur prêts	136
Note 10 – Décomptabilisation d'actifs financiers	138
Note 11 – Fonds distincts	139
Note 12 – Immobilisations corporelles et immeubles de placement	141
Note 13 – Goodwill et immobilisations incorporelles	142
Note 14 – Autres actifs – Autres	144
Note 15 – Intérêts détenus dans d'autres entités	144
Note 16 – Dépôts	149
Note 17 – Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	150
Note 18 – Autres passifs – Autres	158
Note 19 – Obligations subordonnées	158
Note 20 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture	159
Note 21 – Acquisitions importantes	166
Note 22 – Capital social	168
Note 23 – Capital-actions	169
Note 24 – Cumul des autres éléments du résultat global	170
Note 25 – Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	170
Note 26 – Frais autres que d'intérêts – Autres	171
Note 27 – Impôts sur les excédents	171
Note 28 – Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	173
Note 29 – Engagements, garanties et passifs éventuels	177
Note 30 – Contrats de location	179
Note 31 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	179
Note 32 – Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances	180
Note 33 – Gestion du capital	182
Note 34 – Information sectorielle	185
Note 35 – Information relative aux parties liées	187
Note 36 – Événement postérieur à la date de clôture	188

Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection

Le rôle de la commission Vérification et Inspection (commission) est d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) dans ses responsabilités de surveillance pour le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). Son mandat consiste essentiellement à analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à l'audit interne et à l'audit indépendant, les procédés appliqués à ces audits et la gestion de la conformité réglementaire.

Les états financiers intermédiaires et annuels du Mouvement Desjardins, et les communiqués de presse s'y rapportant, de même que ses rapports de gestion afférents sont examinés par la commission. Celle-ci s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace à l'égard des processus d'affaires de l'organisation et en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de détection de la fraude et de conformité réglementaire. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influencer sur les résultats financiers du réseau des caisses et du Mouvement Desjardins. À cet égard, elle analyse trimestriellement l'information issue de ce processus de gouvernance financière.

En outre, la commission examine différents dossiers liés à l'évolution du réseau des caisses, entre autres ceux qui portent sur la situation financière des caisses et les situations particulières qui y sont détectées, les suivis effectués, les pertes sur créances ainsi que l'application de certaines conventions et pratiques comptables telles que la méthode de gestion de la provision collective. En ce qui concerne les activités d'inspection et d'audit du réseau des caisses réalisées par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, la commission s'assure de la réalisation du plan d'action en cette matière et prend connaissance des lettres de commentaires, des rapports d'inspection comportant des mesures de redressement et des suivis effectués. Au terme de l'exercice financier, la commission étudie le rapport annuel du Bureau de la Surveillance, qui fait état des résultats des activités de la dernière année en matière de surveillance du réseau des caisses et décrit les principaux faits saillants de l'exercice.

L'auditeur indépendant est sous l'autorité de la commission. Pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, celle-ci assure et maintient l'indépendance de ce dernier en autorisant tous ses services non liés à l'audit, en recommandant sa nomination ou la reconduction de son mandat, en fixant et en recommandant sa rémunération et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise ses travaux et examine son offre de service, son mandat, son plan d'audit annuel, ses rapports, sa lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a adopté une politique sur les règles d'attribution de contrats pour des services connexes qui traite : a) des services qui peuvent ou non être fournis par l'auditeur indépendant; b) de la procédure de régie à suivre avant l'octroi de mandats; c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la commission reçoit trimestriellement un rapport sur les contrats accordés à l'auditeur indépendant par chacune des entités du Mouvement Desjardins.

La commission veille à la protection de l'indépendance de la fonction d'audit interne assumée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle analyse le plan annuel d'audit interne de même que les responsabilités, le rendement, l'objectivité et la dotation en personnel de cette équipe. Elle prend également connaissance des rapports sommaires des audits internes effectués et, au besoin, s'assure du suivi approprié. À cet effet, elle rencontre le responsable de l'audit interne du Mouvement Desjardins pour analyser toute question importante soumise à la direction.

En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), la commission prend connaissance et fait le suivi des rapports de surveillance produits par cet organisme et elle examine les rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

La commission rencontre en privé l'auditeur indépendant, le premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération, le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins, le Chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et les responsables de l'AMF. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule des recommandations au besoin. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, elle évalue chaque année l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches prévues dans sa charte.

La commission est composée de cinq administrateurs indépendants et de quatre membres observateurs, soit les présidents des comités d'audit de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et des Valeurs mobilières Desjardins inc. ainsi qu'un directeur général de caisse siégeant au conseil d'administration de la Fédération. À l'exception du directeur général, les autres membres ne reçoivent pas de rémunération du Mouvement Desjardins, que ce soit de manière directe ou indirecte, si ce n'est en contrepartie des services qu'ils fournissent en tant que membre du conseil d'administration de la Fédération ou d'autres entités du Mouvement Desjardins et de leurs comités.

Tous les membres de la commission ont les compétences requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière selon les critères établis par la charte de la commission. À cet égard, dans le contexte des changements importants apportés aux exigences comptables en matière de comptabilisation et de divulgation financière, les membres de la commission ont assisté, au cours de l'exercice, à diverses activités de formation qui portaient notamment sur l'évolution des Normes internationales d'information financière (IFRS) et sur les conséquences de la transformation des cadres normatifs et réglementaires régissant la gestion du capital et la gouvernance des institutions. De plus, ils ont travaillé à l'élaboration d'un appel d'offres de service auprès des grandes firmes comptables qui a permis à la commission de recommander au conseil d'administration la nomination de l'auditeur indépendant du Mouvement Desjardins et de l'ensemble de ses composantes pour l'année 2014.

La commission a tenu 11 réunions et ses membres ont participé à 1 séance de formation durant l'exercice financier 2013. Au 31 décembre, les cinq administrateurs indépendants membres de la commission étaient M^{me} Annie P. Bélanger ainsi que MM. Donat Boulerice, André Gagné, CPA, CGA, Pierre Levasseur et Benoît Turcotte, tandis que ses quatre membres observateurs étaient MM. Serge Hamelin, Roger Desrosiers, FCPA, FCA, Robert St-Aubin, FCPA, FCA, et Yves Genest.

André Gagné, CPA, CGA
Président

Montréal (Québec)
Le 25 février 2014

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers combinés du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) ainsi que tous les renseignements contenus dans le rapport de gestion annuel relèvent de la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et selon les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Ces états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement effectuées par les actuaire des secteurs de l'assurance. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme aux états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de la Fédération s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires et par une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins qui a un accès sans réserve à la commission Vérification et Inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché afin de s'assurer que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière présentée dans les documents annuels et périodiques du Mouvement Desjardins sont efficaces.

Sur une base continue, l'Autorité des marchés financiers procède à l'inspection de certaines composantes du Mouvement Desjardins relevant de sa compétence.

Le conseil d'administration de la Fédération approuve les informations financières présentées dans le rapport annuel du Mouvement Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission Vérification et Inspection. À cet effet, cette commission est mandatée par le conseil d'administration pour examiner les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins. De plus, la commission Vérification et Inspection, formée d'administrateurs indépendants et de quatre membres observateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel du Mouvement Desjardins, exerce un rôle de surveillance afin de s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre des systèmes et des procédures de contrôle adéquats permettant la présentation d'informations financières de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut, en tout temps, s'entretenir avec les membres de la commission Vérification et Inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente et chef de la direction du
Mouvement Desjardins

Daniel Dupuis, CPA, CA
Premier vice-président, Finances et
chef de la direction financière,
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)
Le 25 février 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints du Mouvement des caisses Desjardins, qui comprennent les bilans combinés au 31 décembre 2013, au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012 et les états combinés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres, et les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2013 et 2012, ainsi que les notes complémentaires constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers combinés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers combinés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers combinés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers combinés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers combinés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers combinés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement des caisses Desjardins au 31 décembre 2013, au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2013 et 2012, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.⁽¹⁾

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A115888

Montréal (Québec)

Le 25 février 2014

BILAN COMBINÉ

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012 Retraité (note 3)	Au 1 ^{er} janvier 2012 Retraité (note 3)
ACTIF				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		1 320 \$	1 669 \$	1 356 \$
Valeurs mobilières	8 et 10			
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat		23 536	21 986	22 479
Titres disponibles à la vente		19 041	18 326	18 726
		42 577	40 312	41 205
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		7 710	4 377	4 959
Prêts	9 et 10			
Hypothécaires résidentiels		91 389	85 931	79 686
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		19 549	18 520	17 985
Aux entreprises et aux gouvernements		30 013	28 544	27 948
		140 951	132 995	125 619
Provision pour pertes sur prêts	9	(418)	(419)	(465)
		140 533	132 576	125 154
Actif net des fonds distincts	11	7 252	6 066	5 362
Autres actifs				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		985	841	676
Primes à recevoir		1 123	1 040	914
Instruments financiers dérivés	20	2 322	2 238	3 059
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		1 891	1 195	1 525
Actifs de réassurance	17	648	778	797
Immeubles de placement	12	475	512	597
Immobilisations corporelles	12	1 322	1 312	1 218
Goodwill	13	456	353	348
Immobilisations incorporelles	13	507	360	335
Actifs d'impôt différé	27	810	936	966
Autres	14	2 074	2 253	1 711
		12 613	11 818	12 146
TOTAL DE L'ACTIF		212 005 \$	196 818 \$	190 182 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIF				
Dépôts	16			
Particuliers		86 730 \$	84 415 \$	82 486 \$
Entreprises et gouvernements		47 712	43 033	39 104
Institutions de dépôts		2 304	2 176	1 813
		136 746	129 624	123 403
Autres passifs				
Acceptations		985	841	676
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		7 754	4 977	5 341
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		9 579	7 983	8 500
Instruments financiers dérivés	20	1 719	1 222	1 593
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		3 752	2 504	3 762
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	17	17 070	17 777	17 008
Passif net des fonds distincts	11	7 260	6 075	5 362
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	28	1 825	2 524	2 578
Passifs d'impôt différé	27	303	324	420
Autres	18	4 717	4 427	4 517
		54 964	48 654	49 757
Obligations subordonnées	19	3 063	3 081	3 350
TOTAL DU PASSIF		194 773	181 359	176 510
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	22	3 881	3 322	2 210
Capital-actions	23	82	80	78
Excédents non répartis		1 349	1 319	1 272
Cumul des autres éléments du résultat global	24	420	694	1 044
Réserves		11 056	9 642	8 672
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		16 788	15 057	13 276
Participations ne donnant pas le contrôle	15	444	402	396
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		17 232	15 459	13 672
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		212 005 \$	196 818 \$	190 182 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente du conseil

Denis Paré, L.L.L., D.D.N.
Vice-président du conseil

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	Notes	2013	2012
			Retraité (note 3)
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		5 370 \$	5 474 \$
Valeurs mobilières		313	391
		5 683	5 865
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		1 708	1 851
Obligations subordonnées et autres		157	166
		1 865	2 017
REVENU NET D'INTÉRÊTS		3 818	3 848
PRIMES NETTES	17	5 558	5 126
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		498	499
Commissions sur prêts et cartes de crédit		549	517
Services de courtage et de fonds de placement		855	731
Honoraires de gestion et de services de garde		300	283
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	25	(667)	674
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente		221	268
Revenus nets sur les autres placements		229	236
Revenus de change		61	63
Autres		312	233
		2 358	3 504
REVENU TOTAL		11 734	12 478
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES	9	277	241
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES			
CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT	17	3 259	4 397
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages sociaux		3 125	3 030
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		570	519
Ententes de services et impartition		232	228
Communications		287	271
Autres	26	2 015	1 860
		6 229	5 908
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		1 969	1 932
Impôts sur les excédents	27	439	428
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES⁽¹⁾		1 530	1 504
Provision pour ristournes aux membres		171	279
Recouvrement de l'impôt relatif à la provision pour ristournes aux membres	27	(45)	(73)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		1 404 \$	1 298 \$
dont :			
Part revenant au Groupe		1 384 \$	1 224 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	15	20	74

(1) La part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est présentée à la note 34 « Information sectorielle ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices terminés le 31 décembre

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	2013	2012
			Retraité (note 3)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres		1 404	1 298
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	27		\$
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état combiné du résultat			
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies		288	(115)
		288	(115)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat			
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente			
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente		27	46
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente		(55)	(104)
		(28)	(58)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		(174)	(166)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	20	(69)	(125)
		(243)	(291)
		(271)	(349)
Total des autres éléments du résultat global		17	(464)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		1 421	834
dont :			
Part revenant au Groupe		1 393	764
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		28	70

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
		Retraité (note 3)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	97	(37)
	97	(37)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(17)	2
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(19)	(35)
	(36)	(33)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(28)	(74)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(37)	(32)
	(65)	(106)
	(101)	(139)
Total du recouvrement d'impôt	(4)	(176)

ÉTAT COMBINÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre

		Capital		Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (Note 24)	Réserves				Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (Note 15)	Total des capitaux propres
		Capital social (Note 22)	Capital-actions (Note 23)			Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves			
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>												
Solde au 1^{er} janvier 2012 tel que publié		2 210 \$	78 \$	1 261 \$	1 044 \$	660 \$	461 \$	7 911 \$	9 032 \$	13 625 \$	402 \$	14 027 \$
Incidence des changements de méthodes comptables	Note 3	-	-	11	-	-	-	(360)	(360)	(349)	(6)	(355)
Solde au 1^{er} janvier 2012 (retraité)		2 210	78	1 272	1 044	660	461	7 551	8 672	13 276	396	13 672
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres		-	-	1 224	-	-	-	-	-	1 224	74	1 298
Autres éléments du résultat global pour l'exercice		-	-	(112)	(348)	-	-	-	-	(460)	(4)	(464)
Total du résultat global de l'exercice		-	-	1 112	(348)	-	-	-	-	764	70	834
Émission des parts de capital F		1 026	-	-	-	-	-	-	-	1 026	-	1 026
Frais d'émission des parts de capital F		(1)	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres variations nettes du capital social		87	-	-	-	-	-	-	-	87	-	87
Émission de capital-actions		-	2	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Rachat de capital-actions		-	-	-	-	-	-	-	-	-	(52)	(52)
Rémunération sur le capital social		-	-	(95)	-	-	-	-	-	(95)	-	(95)
Dividendes		-	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	(6)	(8)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)		-	-	(970)	-	151	20	799	970	-	-	-
Autres		-	-	2	(2)	-	-	-	-	-	(6)	(6)
Solde au 31 décembre 2012 (retraité)	Note 3	3 322 \$	80 \$	1 319 \$	694 \$	811 \$	481 \$	8 350 \$	9 642 \$	15 057 \$	402 \$	15 459 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres		-	-	1 384	-	-	-	-	-	1 384	20	1 404
Autres éléments du résultat global pour l'exercice		-	-	283	(274)	-	-	-	-	9	8	17
Total du résultat global de l'exercice		-	-	1 667	(274)	-	-	-	-	1 393	28	1 421
Émission de parts de capital F		476	-	-	-	-	-	-	-	476	-	476
Frais d'émission des parts de capital F		(1)	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres variations nettes du capital social		84	-	-	-	-	-	-	-	84	-	84
Émission de capital-actions		-	2	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Rachat de capital-actions		-	-	-	-	-	-	-	-	-	(27)	(27)
Rémunération sur le capital social		-	-	(119)	-	-	-	-	-	(119)	-	(119)
Dividendes		-	-	(3)	-	-	-	-	-	(3)	(5)	(8)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)		-	-	(1 516)	-	102	(5)	1 419	1 516	-	-	-
Effet des acquisitions	Note 21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	49	49
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention des Participations ne donnant pas le contrôle	Note 21	-	-	-	-	-	-	(102)	(102)	(102)	-	(102)
Autres		-	-	1	-	-	-	-	-	1	(3)	(2)
Solde au 31 décembre 2013		3 881 \$	82 \$	1 349 \$	420 \$	913 \$	476 \$	9 667 \$	11 056 \$	16 788 \$	444 \$	17 232 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

TABLEAU COMBINÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	2013	2012
		Retraité (note 3)
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Excédents d'exploitation	1 969	1 932
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	178	177
Variation nette des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	(707)	769
Dotation à la provision pour pertes sur créances	277	241
Gains nets réalisés sur titres disponibles à la vente	(89)	(175)
Autres	175	175
Variations des actifs et passifs opérationnels :		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(1 501)	493
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(3 333)	582
Prêts	(8 234)	(7 663)
Instruments financiers dérivés, montant net	116	59
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	552	(703)
Dépôts	7 122	6 221
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	2 777	(364)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	1 596	(517)
Autres	(159)	(947)
Impôts versés sur les excédents	(126)	(389)
Versements des ristournes aux membres	(253)	(303)
	360	(412)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'obligations subordonnées	-	(300)
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	(20)	28
Émission de parts de capital F	476	1 026
Frais d'émission des parts de capital F	(1)	(1)
Autres variations nettes du capital social	84	87
Rémunération sur le capital social	(119)	(95)
Émission d'actions privilégiées – Part revenant au Groupe	2	-
Rachat d'actions privilégiées – Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(26)	(52)
Dividendes versés – Part revenant au Groupe	(3)	-
Dividendes versés – Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(5)	(6)
	388	687
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(48 545)	(35 716)
Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente	40 780	34 883
Produits tirés des échéances de titres disponibles à la vente	6 980	1 201
Acquisitions d'entreprises nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(169)	(71)
Acquisitions des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	(228)	(322)
Produits de cession des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	85	63
	(1 097)	38
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(349)	313
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 669	1 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 320	1 669
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	1 855	1 965
Intérêts et dividendes reçus	5 805	5 995

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES AU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

NATURE DES ACTIVITÉS

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. (FCPO) ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 34 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

MODE DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui a pour mission de fixer les orientations stratégiques et de coordonner les activités du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins et de promouvoir le développement du Groupe.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec et des caisses populaires de l'Ontario, de la Fédération, de la FCPO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses, la Fédération et la FCPO.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Renseignements généraux

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS.

Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 25 février 2014.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

a) Renseignements généraux (suite)

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers combinés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la provision pour pertes sur prêts, l'indication objective de dépréciation des titres disponibles à la vente, la dépréciation des actifs non financiers, les passifs des contrats d'assurance et d'investissement, les provisions, les impôts sur les excédents, la provision pour ristournes aux membres, les avantages du personnel de même que le goodwill et les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario, de la Fédération, de la FCPO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Les états financiers de l'ensemble des entités du Groupe sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Tous les soldes, tous les revenus et toutes les charges intragroupes ainsi que les profits et les pertes résultant de transactions internes sont éliminés.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe. Une entité du Groupe contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue ces différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission à des investisseurs de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Mouvement Desjardins. Elles sont présentées séparément à l'état combiné du résultat, à l'état combiné du résultat global et dans les capitaux propres, au bilan combiné.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Mouvement Desjardins exerce une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. Les participations du Mouvement Desjardins dans des entreprises associées sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » du bilan combiné et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont initialement comptabilisées au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée de la quote-part du Mouvement Desjardins dans les capitaux propres et les résultats des entreprises concernées après la date d'acquisition.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

a) Renseignements généraux (suite)

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle le Mouvement Desjardins exerce un contrôle conjoint, soit un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur cette entreprise, avec une ou plusieurs autres parties. Un contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise requièrent le consentement unanime des parties qui en partagent le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux types en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise :

- Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise. Chacune des parties doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges, y compris sa quote-part des actifs détenus et des passifs assumés conjointement et sa quote-part des produits générés et des charges engagées dans le cadre de l'entreprise commune.
- Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Ce type de partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations du Mouvement Desjardins dans des partenariats sont des coentreprises. Ces participations sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » du bilan combiné.

MONNAIE DE PRÉSENTATION ET MONNAIE FONCTIONNELLE

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire.

b) Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent principalement les valeurs mobilières, les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, les prêts et les instruments financiers dérivés, alors que les passifs financiers comprennent principalement les dépôts, les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat et les instruments financiers dérivés.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Actifs et passifs financiers (suite)

CLASSIFICATION ET MESURE

Les actifs et passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur acquisition.

La classification des actifs financiers se résume comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Prêts et créances (iv)	Juste valeur	Coût amorti	
	Disponibles à la vente (v)	Juste valeur	Juste valeur	
	Détenus jusqu'à leur échéance (vi)	Juste valeur	Coût amorti	

(i) Les actifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les actifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat »;
- les revenus d'intérêts et de dividendes provenant des valeurs mobilières classées dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts provenant des instruments financiers dérivés sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(ii) Les actifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » comprennent :

- des titres acquis à des fins de revente à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme; et
- les instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie ne peuvent être classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat ». La section p) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les actifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont essentiellement des titres qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
- les actifs font partie d'un groupe d'actifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur;
- les actifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins compris dans cette catégorie sont composés de certains placements effectués en lien avec des instruments dérivés non désignés dans une relation de couverture, ce qui réduit significativement une incohérence dans la comptabilisation. Le Mouvement Desjardins a de plus désigné les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dans cette catégorie, ces derniers étant composés de certains instruments financiers hybrides comportant des dérivés incorporés, alors que certains autres sont considérés comme faisant partie d'un groupe d'actifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Enfin, certaines valeurs mobilières de cette catégorie, qui sont appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages, ont été classées comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » afin d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans leur comptabilisation.

(iv) Les titres classés dans la catégorie « Prêts et créances » sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif et qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les titres de cette catégorie comprennent ceux qui sont inclus dans les postes « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Prêts », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir » et « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières » ainsi que d'autres actifs.

Les encours des titres de la catégorie « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Prêts et créances » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état combiné du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Autres revenus – Autres ».

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Actifs et passifs financiers (suite)

- (v) Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés initialement comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les titres disponibles à la vente peuvent être vendus à la suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des prix d'instruments de capitaux propres ou de variations dans les sources ou les modalités de financement ou, encore, afin de combler les besoins de liquidités du Mouvement Desjardins.

Les gains et pertes découlant de variations de la juste valeur, à l'exception des pertes de valeur et des gains et pertes de change, sont enregistrés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente » jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les primes et escomptes à l'achat des titres disponibles à la vente sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les résultats combinés.

- (vi) Les titres classés dans la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Mouvement Desjardins ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

La classification des passifs financiers se résume comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Au coût amorti (iv)	Juste valeur	Coût amorti	

- (i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les passifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi :
- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat »;
 - les frais d'intérêts liés aux passifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».
- (ii) Les passifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » sont des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant « Détenus à des fins de transaction ». Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme instruments de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie ne peuvent être classés dans cette catégorie. La section p) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.
- (iii) Les passifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :
- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
 - les passifs font partie d'un groupe de passifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur;
 - les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Le Mouvement Desjardins ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

- (iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont classés dans la catégorie « Au coût amorti ». Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent ceux qui sont inclus dans les postes « Dépôts », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et « Obligations subordonnées » ainsi que d'autres passifs.

Les passifs financiers de la catégorie « Au coût amorti » sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Au coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Actifs et passifs financiers (suite)

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché, s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'ils sont classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », auquel cas ils sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Actifs et passifs financiers (suite)

COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font actuellement l'objet d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état combiné du résultat.

c) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets, ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont classés comme étant dans la catégorie « Prêts et créances ».

d) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont des titres classés selon leurs caractéristiques et l'intention de la direction dans les différentes catégories présentées à la section b) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

VALEURS MOBILIÈRES ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET VALEURS MOBILIÈRES EMPRUNTÉES

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées en contrepartie de titres ou d'espèces ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée.

Les conventions de revente sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de sûretés. La contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisée au bilan combiné, au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ».

Dans les cas où la contrepartie versée en échange des titres empruntés est donnée en espèces, les espèces versées en garantie sont décomptabilisées du poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » du bilan combiné, tandis qu'un actif correspondant au droit de recevoir les titres est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ».

Dans les cas où la contrepartie versée en échange des titres empruntés est donnée en titres, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée.

La juste valeur des titres acquis en vertu de conventions de revente et empruntés en contrepartie de titres ou d'espèces pour lesquels les titres reçus peuvent subséquemment être revendus ou réaffectés en garantie est présentée à la note 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » dans les actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie.

VALEURS MOBILIÈRES VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT ET VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Valeurs mobilières (suite)

VALEURS MOBILIÈRES VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT ET VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES (suite)

Les conventions de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de sûretés. La contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est donc comptabilisée au bilan combiné, au poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », et un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ». L'écart entre le prix reçu et le prix de rachat est comptabilisé à titre de frais d'intérêts.

Dans les cas où la contrepartie reçue en échange des prêts de titres est versée en espèces, les espèces reçues en garantie sont comptabilisées au bilan combiné, au poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », et un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ». Ces opérations sont traitées comme des financements garantis, puisque la partie qui verse la contrepartie prend possession des titres garantissant le financement.

Dans les cas où la contrepartie reçue en échange des titres prêtés est donnée en titres, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée.

La valeur comptable des titres vendus en vertu de conventions de rachat et des titres prêtés est présentée à la note 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » dans les actifs financiers affectés en garantie. Dans les cas où la contrepartie reçue en échange des prêts de titres est versée en titres et que ces titres peuvent être vendus ou réaffectés en garantie, la juste valeur des titres reçus est présentée à la note 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » dans les actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie.

VALEURS MOBILIÈRES VENDUES À DÉCOUVERT

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les valeurs mobilières vendues à découvert sont classées dans la catégorie « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction ».

e) Prêts

Les prêts, y compris les avances aux titulaires de police, sont inscrits au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de solvabilité de l'emprunteur. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme de la trésorerie, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

f) Dépréciation d'actifs financiers

À la date de clôture, le Mouvement Desjardins détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les indications de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Cette provision est portée en réduction des actifs au poste « Provision pour pertes sur prêts ». Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des sûretés sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour perte sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision découlant de cette dépréciation est établie selon deux volets : un volet individuel et un volet collectif.

Provisions individuelles

Le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont, par la suite, inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Dépréciation d'actifs financiers (suite)

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (suite)

Provisions individuelles (suite)

Il existe un indice probant de dépréciation lorsqu'un prêt est considéré comme douteux. Un prêt est classé à titre de prêt douteux lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée; ou
- l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis 90 jours en vertu du contrat, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et qu'il ne soit en voie de recouvrement; ou
- l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 180 jours.

Un prêt n'est pas classé à titre de prêt douteux lorsqu'il est entièrement garanti ou assuré par un gouvernement du Canada (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement du Canada.

Un prêt est considéré comme étant en souffrance dès qu'un emprunteur n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

Lorsqu'un prêt devient douteux, l'intérêt couru antérieurement, mais non encaissé, est capitalisé dans le prêt. Les encaissements reçus subséquemment sont comptabilisés en réduction du prêt. Un prêt cesse d'être considéré comme douteux lorsque les paiements de capital et d'intérêts sont à jour et qu'il n'y a plus de doute quant à son recouvrement ou encore lorsqu'il est restructuré, et traité comme un nouveau prêt et qu'il n'y a plus de doute concernant le recouvrement du capital et des intérêts.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs acquis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

Un prêt de la catégorie « Prêts et créances » est radié lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » de l'état combiné du résultat. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés entièrement lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours.

Les variations de la provision individuelle pour pertes sur prêts attribuables à l'écoulement du temps sont comptabilisées au poste « Revenu d'intérêts - Prêts », tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » de l'état combiné du résultat.

Provision collective

Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

La méthode utilisée par le Mouvement Desjardins pour évaluer la provision collective prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

La provision collective des prêts des filiales d'assurance de personnes est incluse dans les provisions techniques, au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ».

Enfin, la provision liée au risque relatif à des éléments hors bilan tels que les lettres de garanties et certains engagements de crédit non comptabilisés est comptabilisée au bilan combiné, au poste « Autres passifs – Autres », et à l'état combiné du résultat, au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une baisse de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une perte de valeur. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur et la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une moins-value.

Le Mouvement Desjardins évalue individuellement les titres de créance de la catégorie « Disponibles à la vente » pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Une dépréciation représente la perte cumulée, qui correspond à la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée. Les revenus d'intérêts futurs sont calculés sur la valeur comptable réduite à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre de créance augmente et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement de crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation à l'état combiné du résultat, la perte de valeur est reprise par l'entremise de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Dépréciation d'actifs financiers (suite)

TITRES DISPONIBLES À LA VENTE (SUITE)

En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût. Lorsqu'il y a des indices de dépréciation, la perte cumulée (soit la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée) est sortie des autres éléments du résultat global de l'état combiné du résultat global et comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres ne sont pas contrepassées par l'entremise de l'état combiné du résultat, et les augmentations de la juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global à l'état combiné du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure est directement comptabilisée à l'état combiné du résultat.

g) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier, l'agencement et autres ainsi que les améliorations locatives. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité attendue du bien selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité prévue du bien.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de bénéficier de l'appréciation de leur valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Des transferts vers ou depuis la catégorie « Immeubles de placement » sont effectués dans les seuls cas de changements d'utilisation. Lors d'un transfert d'immobilisations corporelles de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Bâtiments », le coût ne change pas et demeure à la valeur comptable. Si un bâtiment détenu et occupé par le Mouvement Desjardins devient un immeuble de placement, il est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables aux immeubles de placement.

Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les autres placements » de l'état combiné du résultat.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs dont les durées d'utilité sont différentes ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

Décomptabilisation

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » pour les immobilisations corporelles et au poste « Revenus nets sur les autres placements » pour les immeubles de placement.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. L'évaluation de l'existence de tels événements ou de telles conditions est assujettie au jugement de la direction.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Un groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

Le Mouvement Desjardins évalue si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels et des relations clients et sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent principalement des marques de commerce et des licences.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres », lors de la décomptabilisation de l'actif.

i) Dépréciation des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui peut être obtenu de la vente, nette des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, à l'état combiné du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur le montant recouvrable. Les pertes de valeur sur un actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état combiné du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est déterminé sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour déterminer le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou, dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT), au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j) Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les engagements éventuels du Mouvement Desjardins en vertu d'acceptations figurent comme éléments de passif au bilan combiné. Le recours contre le client, dans le cas où un engagement de cette nature est appelé au remboursement, est comptabilisé à titre d'élément d'actif de valeur équivalente. Ces instruments financiers sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ».

k) Classification des contrats d'assurance et d'investissement

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'une police si un événement futur incertain spécifié au contrat l'affecte de façon défavorable. Tous les contrats qui ne respectent pas la définition d'un contrat d'assurance établie par les IFRS sont classés à titre de contrats d'investissement ou de contrats de services. Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, mais aucun risque d'assurance significatif. Les contrats émis par les filiales d'assurance qui transfèrent un risque d'assurance significatif sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Sinon, les contrats émis par les filiales d'assurance sont classés à titre de contrats d'investissement conformément à l'International Accounting Standard (IAS) 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ou de contrats de services conformément à l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*.

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance même si le risque d'assurance qu'il comporte diminue considérablement pendant sa durée de vie. Par contre, un contrat d'investissement peut être reclassé à titre de contrat d'assurance après son émission si le risque d'assurance qu'il comporte devient significatif.

Les passifs des contrats d'assurance et d'investissement sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée ou qu'elle a expiré.

l) Passifs des contrats d'assurance et d'investissement

Les passifs des contrats d'assurance et d'investissement comprennent les passifs des contrats des filiales d'assurance de personnes et des filiales d'assurance de dommages.

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de police.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de police, aux impôts et taxes (autres que les impôts sur les excédents) et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Les provisions techniques de ces filiales sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Le calcul des provisions techniques nécessite l'établissement d'hypothèses concernant le moment où entreront en jeu de nombreux éléments, dont les décès, les invalidités, les revenus de placement, l'inflation, les résiliations de contrat, les frais, les impôts, les primes, les commissions et les participations destinées aux titulaires de police ainsi que les sommes qu'ils représentent. Les filiales d'assurance de personnes utilisent des hypothèses établies selon les meilleures estimations des résultats techniques futurs, mais dont certaines ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain, et elles devront éventuellement être rajustées en fonction des informations reçues ultérieurement.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques des filiales d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne le rendement des placements, la provision pour écarts défavorables est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement qui tiennent compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs concernant la non-coordination des flux de trésorerie. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles du Canada. Pour ce qui est des garanties minimales relatives aux produits de fonds distincts, la provision pour écarts défavorables est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

Les flux de trésorerie utilisés dans l'évaluation actuarielle prévoient un rajustement des flux de trésorerie bruts des contrats de façon à refléter les flux de trésorerie projetés des cessions en réassurance. L'incidence des cessions en réassurance sur les flux de trésorerie varie en fonction du montant cédé en réassurance, de la structure des traités de réassurance, des avantages économiques prévus des flux de trésorerie provenant de ces traités et de l'incidence des marges pour écarts défavorables.

La période utilisée relativement à la projection des flux de trésorerie correspond à la durée des contrats en ce qui a trait à la plupart des contrats d'assurance. Une période de projection plus courte peut être utilisée pour certains types de contrats. Cette période est toutefois limitée à la durée du passif au cours de laquelle les filiales d'assurance de personnes sont exposées à un risque important sans possibilité de rajuster des primes ou des charges liées au contrat concerné.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Passifs des contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Passif des contrats d'assurance de dommages (suite)

Les filiales d'assurance de dommages font face à un risque de tarification dans la mesure où les primes non acquises pourraient être insuffisantes pour couvrir les coûts futurs relatifs aux contrats. Les coûts de sinistres futurs, les frais connexes, les revenus de placement et les bénéfices prévus en relation avec les primes non acquises font l'objet d'une évaluation régulière.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

Passif des contrats d'investissement

Le passif des contrats d'investissement est comptabilisé au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les sommes reçues des clients sont comptabilisées initialement au bilan combiné à titre de passif, au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ». Par la suite, les sommes reçues des clients et les retraits sont enregistrés directement à titre de rajustement du passif au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » du bilan combiné.

Éléments de participation discrétionnaire

Certains contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes comportent un élément de participation discrétionnaire qui permet aux titulaires de police de participer à la rentabilité associée à ces contrats. Ces derniers procurent le droit contractuel de recevoir des prestations complémentaires en tant que supplément aux prestations garanties. Les filiales d'assurance de personnes ont choisi de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats. Le montant cumulatif des excédents attribuables à ces contrats est présenté au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du bilan combiné.

Réassurance

Les filiales d'assurance de personnes ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque lié à la volatilité des taux de sinistres, les filiales d'assurance de dommages ont recours à des ententes de réassurance avec plusieurs réassureurs de façon à limiter l'incidence sur un risque en particulier ou sur un ensemble de risques à la suite d'un événement majeur.

De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales d'assurance de leurs obligations envers les assurés.

Les revenus de primes des contrats d'assurance et les charges relatives aux sinistres, aux prestations et aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont présentés nets des montants cédés aux réassureurs à l'état combiné du résultat.

La part des réassureurs dans le passif des contrats d'assurance est présentée au poste « Actifs de réassurance » du bilan combiné, au même moment et selon des bases conformes à celles employées pour établir l'élément de passif correspondant. Cet actif de réassurance est composé de la part des réassureurs dans les provisions techniques et les provisions pour prestations, participations et ristournes en ce qui a trait aux activités d'assurance de personnes, et de la part des réassureurs dans les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement en ce qui a trait aux activités d'assurance de dommages.

L'actif de réassurance fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. S'il existe une indication objective que cet actif s'est déprécié par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, les filiales d'assurance ramènent sa valeur comptable au montant recouvrable et comptabilisent la perte qui en résulte à l'état combiné des résultats, au poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ».

m) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par une des filiales d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, l'actif net et le passif net des fonds distincts sont présentés sur une ligne particulière du bilan combiné. Les placements des fonds distincts sont évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture, qui est établie selon les méthodes énoncées à la section b) « Actifs et passifs financiers ». De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts. Un passif correspondant aux droits des titulaires de contrat dans l'actif net des fonds distincts est également comptabilisé distinctement.

n) Obligations subordonnées

Les obligations subordonnées sont classées dans la catégorie « Passifs financiers au coût amorti ».

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o) Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

p) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné.

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque : a) les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) le dérivé incorporé présente les mêmes conditions qu'un instrument séparé; c) l'instrument ou le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations aux résultats combinés. Les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement sont mesurés à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Le Mouvement utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des membres et des clients et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ces instruments permettent au Mouvement Desjardins de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan combiné ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture ainsi que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement, et de façon individuelle, à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, les instruments financiers dérivés sont classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » et les gains et pertes réalisés ou non réalisés sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

p) Instruments financiers dérivés et activités de couverture (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts.

Lors d'une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements comptabilisés antérieurement à l'élément couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert, sauf si l'élément couvert n'existe plus, auquel cas les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état combiné du résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés dans les autres éléments du résultat global, au poste « Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie », jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de façon prospective d'appliquer cette comptabilité. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant fait l'objet d'une cessation. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

q) Garanties financières

Une garantie financière représente un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait éventuellement obliger une entité du Mouvement Desjardins à effectuer des paiements à son bénéficiaire à la suite d'une perte subie en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés des frais comptabilisés à l'état combiné du résultat; ou
- ii) la meilleure estimation des sorties de fonds nécessaires pour régler toute obligation financière découlant de la garantie.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors Bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. Aussi, le Mouvement Desjardins continue-t-il de les considérer comme des instruments de crédit hors bilan.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

r) Réserves

Les réserves figurant dans les capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La réserve de stabilisation d'une caisse et celle de la Fédération se composent des sommes affectées par la caisse ou la Fédération, selon le cas, à même les excédents d'une année. Les montants affectés à la réserve de stabilisation d'une caisse servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes qu'elle a émises, en cas d'insuffisance des excédents annuels de cette caisse. Les montants affectés à la réserve de stabilisation de la Fédération servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes émises par une caisse, en cas d'insuffisance des sommes affectées à la réserve de stabilisation de cette dernière, et au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F émises par la Fédération, en cas d'insuffisance des excédents annuels de celle-ci.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Cette réserve leur permet de gérer, au fil du temps, l'incidence des variations des excédents annuels sur le versement de ristournes aux membres.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses, la Fédération, le FSD et la Caisse centrale Desjardins. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et ne peut être partagée entre les membres ni entamée par le versement d'une ristourne. Les autres réserves sont constituées principalement de sommes affectées par les caisses qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation par les caisses des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

s) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques seront versés au Mouvement Desjardins et qu'ils peuvent être mesurés de manière fiable. En plus des éléments mentionnés dans la section b) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers portant intérêt de la catégorie « Disponibles à la vente » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La méthode du taux d'intérêt effectif est un mode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et de répartition des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de ce dernier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Primes

Les primes brutes liées aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès que ces primes sont constatées, une provision actuarielle est établie et comptabilisée dans le passif, au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ». Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat.

Les primes brutes relatives aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de revenus proportionnellement à la durée des contrats. Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat. La portion des primes restant à courir à la date de clôture est présentée au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » du bilan combiné.

Frais de service, de commissions, de courtage et autres

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés des frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et à ses clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et paiements » et « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

s) Comptabilisation des revenus (suite)

Frais de service, de commissions, de courtage et autres (suite)

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers tels que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables, au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Mouvement Desjardins d'en recevoir le paiement est établi.

t) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients, à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

u) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Autres revenus – Autres ». Toutefois, les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers non monétaires classés comme étant « Disponibles à la vente » ainsi que les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global.

v) Contrats de location

En vertu d'un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et des avantages de l'actif. Ce type de contrat s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. Par opposition, en vertu d'un contrat de location simple, le bailleur conserve l'essentiel des risques et des avantages de l'actif donné en location. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple. La comptabilisation des contrats de location simple dépend de sa position en tant que partie prenante au contrat :

Bailleur

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location au poste « Revenus nets sur les autres placements » et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan combiné. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés sur la période de location de la même façon que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Preneur

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de preneur, le bien n'est pas comptabilisé à l'actif. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

w) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Les impôts sur les excédents sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sur les excédents sont aussi comptabilisés hors résultat à l'exception des conséquences fiscales des dividendes et de la rémunération sur le capital social lorsque certaines conditions sont respectées.

Le calcul de la charge d'impôt sur les excédents est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé pour interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

IMPÔT EXIGIBLE

Les actifs et passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que le Mouvement Desjardins s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'impôt et règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

IMPÔT DIFFÉRÉ

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan combiné.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf :

- i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte pas le résultat comptable ni le bénéfice imposable ni la perte fiscale; et
- ii) pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles ainsi que tous les reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que sera disponible un bénéfice imposable auquel ces différences temporelles déductibles, reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf :

- i) quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte pas le résultat comptable ni le bénéfice imposable ni la perte fiscale; et
- ii) pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable auquel la différence temporelle pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue lors de chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie d'un actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés lors de chaque date de clôture et reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pendant l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et que cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

x) Provision pour ristournes aux membres

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Le montant de la provision est estimé en fonction, notamment, des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses et en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées, en espèces ou en parts, à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant de la provision estimée est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Le projet de partage des excédents prend en compte un programme qui permet aux membres, à leur choix, de recevoir leurs ristournes sous forme de parts, qui sont alors bonifiées par rapport à celles versées en espèces. Qu'elles soient versées sous forme de parts ou en espèces, les ristournes sont comptabilisées au poste « Provision pour ristournes aux membres » de l'état combiné du résultat. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées. La provision pour ristournes aux membres est principalement attribuée au secteur Particuliers et Entreprises.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

y) Avantages du personnel

AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes de retraite et autres régimes

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés des régimes de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également des régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état combiné du résultat et se compose du coût des services courants et, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant de la modification ou de la réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état combiné du résultat.

Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif ou passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Les passifs des régimes de retraite et les passifs liés aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

NOTE 3 – CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET INFORMATIONS À FOURNIR

Présentation des états financiers

Le 1^{er} janvier 2013, le Mouvement Desjardins a adopté les modifications apportées à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces modifications, qui concernent la présentation des autres éléments du résultat global, exigent la présentation par nature de ces éléments en distinguant ceux qui seront reclassés à l'état combiné du résultat au cours d'une période ultérieure de ceux qui ne le seront pas.

L'application rétrospective de ces modifications a entraîné un changement dans la présentation de l'état combiné du résultat global, mais n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

Conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social

Le 1^{er} janvier 2013, le Mouvement Desjardins a également appliqué les nouvelles exigences de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

Les modifications apportées à cette norme précisent que les conséquences fiscales des dividendes et de la rémunération sur le capital social doivent maintenant être comptabilisées conformément aux recommandations de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Ainsi, lorsque certaines conditions sont respectées, ces conséquences sont présentées dans les résultats plutôt que dans les capitaux propres. De même, les flux de trésorerie liés à ces conséquences, qui étaient précédemment classés dans les activités de financement, sont maintenant classés dans les activités opérationnelles.

Ces modifications ont été appliquées de façon rétrospective. Certaines données comparatives ont été reclassées de l'état combiné des variations des capitaux propres à l'état combiné du résultat. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, le poste « Recouvrement d'impôt relatif à la rémunération sur les parts permanentes » d'un montant de 25 M\$ qui figurait à l'état combiné de la variation des capitaux propres a été reclassé à l'état combiné du résultat, en diminution du poste « Impôts sur les excédents ». De plus, les flux de trésorerie liés au recouvrement d'impôt relatif à la rémunération sur les parts permanentes, qui se sont élevés à 25 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et qui étaient précédemment présentés dans les activités de financement, sont maintenant classés dans les activités opérationnelles.

NOTE 3 – CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET INFORMATIONS À FOURNIR (suite)

Périmètre du Groupe

Le 1^{er} janvier 2013, le Mouvement Desjardins a adopté l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, l'IFRS 11, *Partenariats* et l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*.

L'IFRS 10 introduit un nouveau modèle de contrôle s'appliquant à tous les types d'intérêts détenus dans d'autres entités. Conséquemment, la méthode comptable servant de fondement pour déterminer les entités devant être incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins a été modifiée en fonction de ce nouveau modèle. Le Mouvement Desjardins a procédé à l'analyse des intérêts qu'il détient dans d'autres entités afin de déterminer s'il devait modifier la comptabilisation de certains d'entre eux.

L'IFRS 10 a été appliquée de façon rétrospective. Le Mouvement Desjardins a déterminé que certains investissements qui étaient auparavant consolidés dans les fonds distincts sur la base du pourcentage de détention ne respectent pas le nouveau modèle de contrôle. Selon celui-ci, puisque le Mouvement Desjardins ne contrôle pas les activités pertinentes de ces investissements, ces derniers ne sont pas consolidés. Ainsi, les postes « Actif net des fonds distincts » et « Passif net des fonds distincts » qui figurent au bilan combiné ont été réduits d'un montant de 66 M\$ au 31 décembre 2012 et de 65 M\$ au 1^{er} janvier 2012.

L'IFRS 11 établit les principes applicables à la comptabilisation des deux types de partenariats, soit l'entreprise commune et la coentreprise, et supprime la possibilité de comptabiliser les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Puisque la comptabilisation des participations dans des coentreprises était déjà effectuée selon la méthode de la mise en équivalence, l'application rétrospective de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

Quant à l'IFRS 12, elle améliore les exigences de divulgation concernant les intérêts qu'une entité détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. Certaines des informations exigées par cette nouvelle norme étaient déjà requises en vertu des normes en vigueur avant son application, alors que d'autres sont nouvelles telles que celles portant sur les hypothèses et jugements importants sur lesquels une entité s'est basée pour déterminer le type de lien qu'elle a avec une autre entité, la nature et l'étendue des intérêts qu'elle détient dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés.

L'IFRS 12 vise spécifiquement la divulgation des informations à fournir et son adoption n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Ce dernier a adopté cette norme de façon rétrospective et les nouvelles exigences de divulgation sont présentées à la note 2 « Principales méthodes comptables », à la note 8 « Valeurs mobilières », à la note 11 « Fonds distincts » et à la note 15 « Intérêts détenus dans d'autres entités ».

Évaluation de la juste valeur

Le 1^{er} janvier 2013, le Mouvement Desjardins a adopté l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Cette norme définit la juste valeur et établit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur de l'ensemble des transactions et des soldes pour lesquels des IFRS imposent ou permettent une telle évaluation. Elle améliore la cohérence entre les différents concepts liés à la juste valeur définis par les diverses normes IFRS existantes. De plus, elle reprend les divulgations sur la juste valeur des instruments financiers et étend leur champ d'application à l'ensemble des éléments évalués à la juste valeur.

En ce qui concerne les évaluations de juste valeur, l'adoption prospective de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Les nouvelles exigences de divulgation prévues par l'IFRS 13 sont présentées à la note 2 « Principales méthodes comptables » et à la note 6 « Juste valeur des instruments financiers ».

Compensation d'actifs et de passifs financiers

Le 1^{er} janvier 2013, le Mouvement Desjardins a adopté les modifications apportées à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications renforcent les exigences de divulgation relatives à la compensation d'actifs et de passifs financiers. Leur objectif est d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux évaluer l'effet des accords de compensation sur la situation financière d'une entité et à comprendre comment celle-ci gère le risque de crédit lié à de tels accords.

Le Mouvement Desjardins a appliqué ces modifications de façon rétrospective. Ces dernières, qui visent spécifiquement la divulgation des informations à fournir, n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Les nouvelles exigences de divulgation prévues par l'IFRS 7 sont présentées à la note 7 « Compensation d'actifs et de passifs financiers ».

Avantages du personnel

Le 1^{er} janvier 2013, le Mouvement Desjardins a adopté les modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui changent les règles de comptabilisation des avantages du personnel, principalement celles qui ont trait aux régimes à prestations définies. Cette norme exige maintenant que :

- tous les écarts actuariels soient immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat. L'application de « la méthode du corridor », qui permettait de différer la comptabilisation des gains et des pertes actuariels, n'est plus permise;
- l'écart entre le rendement réel des actifs de la caisse de retraite et le produit d'intérêts inclus dans le coût financier soit comptabilisé dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat;
- les coûts des services passés soient directement comptabilisés à l'état combiné du résultat lorsqu'ils surviennent;
- les cotisations des employés servant au paiement du déficit requises et prévues selon les dispositions des régimes à prestations définies réduisent le passif constaté au bilan combiné.

NOTE 3 – CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET INFORMATIONS À FOURNIR (suite)

Avantages du personnel (suite)

Les exigences prévues par cette norme modifiée ont été appliquées de façon rétrospective. Les effets de leur adoption sont présentés ci-après :

	Au 31 décembre 2012 ⁽²⁾	Au 1 ^{er} janvier 2012 ⁽²⁾
BILAN COMBINÉ		
Actifs d'impôt différé	178 \$	110 \$
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies ⁽¹⁾	778	476
Passifs d'impôt différé	(18)	(11)
Excédents non répartis	2	11
Réserves	(574)	(360)
Participations ne donnant pas le contrôle	(10)	(6)

(1) Avant l'adoption de la version modifiée de l'IAS 19, ce poste était intitulé « Passifs au titre des régimes à prestations définies ».

(2) Augmentation (diminution) du solde qui figurait au bilan combiné avant l'adoption de la version modifiée de l'IAS 19.

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ⁽³⁾
--	---

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Salaires et avantages sociaux	148 \$
Impôts sur les excédents	(36)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ⁽¹⁾	(112) \$

ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	(112) \$
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies (nette d'impôts)	(115)
Résultat global de l'exercice ⁽²⁾	(227) \$

(1) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, le retraitement des postes de résultat a entraîné une diminution nette du poste « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres – Part revenant au Groupe » de 111 M\$ et une diminution nette du poste « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres – Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle » de 1 M\$.

(2) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, le retraitement des postes de résultat global a entraîné une diminution nette du poste « Résultat global de l'exercice – Part revenant au Groupe » de 223 M\$ et une diminution nette du poste « Résultat global de l'exercice – Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle » de 4 M\$.

(3) Augmentation (diminution) du solde qui figurait à l'état combiné du résultat ou du résultat global avant l'adoption de la version modifiée de l'IAS 19.

IAS 36, Dépréciation d'actifs – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins a adopté de façon anticipée les modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. Ces modifications limitent l'obligation de divulgation de la valeur recouvrable aux actifs non financiers pour lesquels une perte ou une reprise de valeur a été comptabilisée au cours de l'exercice. Elles accroissent et clarifient également les exigences d'informations à fournir lorsque la valeur recouvrable est déterminée selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Le Mouvement Desjardins a appliqué ces modifications de façon rétrospective. Ces dernières visent spécifiquement la divulgation des informations à fournir et leur adoption n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

NOTE 4 – MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2013, sont présentées ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IAS 32, Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* qui précisent les critères relatifs à la compensation des actifs et des passifs financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences des modifications apportées à cette norme, qui sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

L'IASB a publié en juin 2013 des modifications à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Ces modifications permettent le maintien de la comptabilité de couverture lorsqu'une contrepartie à un instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture est remplacée par une contrepartie centrale ou une entité agissant en cette qualité et que certaines conditions sont remplies.

Les modifications à cette norme, qui sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, n'auront aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

Améliorations annuelles

L'IASB a publié en décembre 2013 les cycles 2010-2012 et 2011-2013 de son processus d'Améliorations annuelles, qui apportent des modifications nécessaires mais non urgentes à certaines normes.

Certaines de ces modifications seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014, alors que d'autres seront applicables aux opérations effectuées à compter du 1^{er} juillet 2014. Ces modifications n'auront pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en novembre 2009 et modifié en octobre 2010 la première phase d'un projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette norme définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Les actifs financiers seront classés en deux catégories (coût amorti ou juste valeur par résultat) en fonction du modèle de gestion de l'actif financier de l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Toutefois, un exposé-sondage publié en novembre 2012 propose l'utilisation d'une troisième catégorie d'instruments financiers pour les titres de créance, soit celle de la juste valeur par résultat global. Les passifs financiers seront classés selon les mêmes catégories que celles définies par l'IAS 39, mais leur évaluation selon l'option de la juste valeur est notamment modifiée.

En novembre 2013, l'IASB a également publié la phase du projet de remplacement de l'IAS 39 qui porte sur les opérations de couverture. Le modèle de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 maintient les types de relations de couverture, soit les couvertures de flux de trésorerie, de juste valeur et des investissements nets, mais apporte des changements importants afin que la comptabilité de couverture reflète davantage les politiques de l'entité en matière de gestion des risques. Le test de l'efficacité d'une couverture est notamment remplacé par le principe de relation de nature économique et des changements sont apportés à la comptabilisation de certains instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture. L'obligation d'effectuer une évaluation rétrospective de l'efficacité d'une couverture et l'option de cessation volontaire d'une relation de couverture sont abolies, alors que les informations à fournir sur les activités de l'entité en matière de gestion des risques sont bonifiées. Les entités qui appliquent l'IFRS 9 peuvent faire un choix de méthode comptable afin de continuer à appliquer le modèle de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter celui de l'IFRS 9 jusqu'à ce que l'IASB complète son projet sur la comptabilité de macro-couverture.

La phase du projet de l'IASB qui porte sur la méthodologie de dépréciation des actifs financiers est toujours en cours. L'IASB a supprimé de façon temporaire la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9, qui avait été fixée au 1^{er} janvier 2015, et il déterminera une nouvelle date d'entrée en vigueur lorsque toutes les phases de ce projet seront finalisées.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'adoption de l'IFRS 9.

NOTE 5 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers ainsi que celle des instruments financiers désignés dans une relation de couverture :

	À la juste valeur par le biais du compte de résultat					Total
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture ⁽²⁾	
Au 31 décembre 2013						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	---	---	---	1 320	---	1 320
Valeurs mobilières						
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	11 211	12 325	---	---	---	23 536
Titres disponibles à la vente	---	---	19 041	---	---	19 041
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	---	---	---	7 710	---	7 710
Prêts ⁽¹⁾	---	---	---	140 533	---	140 533
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	---	---	---	985	---	985
Primes à recevoir	---	---	---	1 123	---	1 123
Instruments financiers dérivés	1 555	---	---	---	767	2 322
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	---	---	---	1 891	---	1 891
Autres	---	---	---	1 013	---	1 013
Total des actifs financiers	12 766	12 325	19 041	154 575	767	199 474
Passifs financiers						
Dépôts	---	---	---	136 746	---	136 746
Autres passifs financiers						
Acceptations	---	---	---	985	---	985
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 754	---	---	---	---	7 754
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	---	---	---	9 579	---	9 579
Instruments financiers dérivés	1 447	---	---	---	272	1 719
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	---	---	---	3 752	---	3 752
Autres	133	---	---	2 793	---	2 926
Obligations subordonnées	---	---	---	3 063	---	3 063
Total des passifs financiers	9 334	---	---	156 918	272	166 524

(1) Pour plus de renseignements, se référer à la note 9 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

(2) Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

NOTE 5 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2012	À la juste valeur par le biais du compte de résultat			Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture ⁽²⁾	Total
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente			
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	---	---	---	1 669 \$	---	1 669 \$
Valeurs mobilières						
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8 994	12 992	---	---	---	21 986
Titres disponibles à la vente	---	---	18 326	---	---	18 326
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	---	---	---	4 377	---	4 377
Prêts ⁽¹⁾	---	---	---	132 576	---	132 576
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	---	---	---	841	---	841
Primes à recevoir	---	---	---	1 040	---	1 040
Instruments financiers dérivés	1 278	---	---	---	960	2 238
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	---	---	---	1 195	---	1 195
Autres	---	---	---	735	---	735
Total des actifs financiers	10 272 \$	12 992 \$	18 326 \$	142 433 \$	960 \$	184 983 \$
Passifs financiers						
Dépôts	---	---	---	129 624 \$	---	129 624 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	---	---	---	841	---	841
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	4 977	---	---	---	---	4 977
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	---	---	---	7 983	---	7 983
Instruments financiers dérivés	986	---	---	---	236	1 222
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	---	---	---	2 504	---	2 504
Autres	1	---	---	2 965	---	2 966
Obligations subordonnées	---	---	---	3 081	---	3 081
Total des passifs financiers	5 964 \$	---	---	146 998 \$	236 \$	153 198 \$

(1) Pour plus de renseignements, se référer à la note 9 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

(2) Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

NIVEAUX HIÉRARCHIQUES DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 décembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	5 791 \$	542 \$	---	6 333 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	9 763	459	---	10 222
Corps scolaires ou publics au Canada	27	128	---	155
Administrations publiques à l'étranger	525	---	---	525
Autres titres				
Institutions financières	22	1 117	61	1 200
Autres émetteurs	1	1 673	2 505	4 179
Titres de participation	804	109	9	922
	16 933	4 028	2 575	23 536
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	---	785	---	785
Contrats de change	---	405	---	405
Autres contrats	---	1 131	1	1 132
	---	2 321	1	2 322
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	16 933	6 349	2 576	25 858
Actifs financiers disponibles à la vente				
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	6 392	---	---	6 392
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	7 870	295	---	8 165
Corps scolaires ou publics au Canada	5	---	---	5
Administrations publiques à l'étranger	---	35	---	35
Autres titres				
Institutions financières	8	2 298	---	2 306
Autres émetteurs	5	242	104	351
Titres de participation	1 457	299	29	1 785
Total des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	15 737	3 169	133	19 039
Instruments financiers des fonds distincts	4 479	2 806	---	7 285
Total des actifs financiers	37 149 \$	12 324 \$	2 709 \$	52 182 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 427 \$	327 \$	---	7 754 \$
Autres	---	---	133	133
	7 427	327	133	7 887
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	---	511	---	511
Contrats de change	---	85	---	85
Autres contrats	---	1 113	10	1 123
	---	1 709	10	1 719
Total des passifs financiers	7 427 \$	2 036 \$	143 \$	9 606 \$

(1) Au 31 décembre 2013, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 M\$ sont comptabilisées au coût, puisque leur juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

NIVEAUX HIÉRARCHIQUES DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	4 520 \$	623 \$	--- \$	5 143 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	9 343	441	---	9 784
Corps scolaires ou publics au Canada	31	137	---	168
Administrations publiques à l'étranger	303	---	---	303
Autres titres				
Institutions financières	22	1 629	63	1 714
Autres émetteurs	---	1 714	2 431	4 145
Titres de participation	698	30	1	729
	14 917	4 574	2 495	21 986
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	---	1 410	---	1 410
Contrats de change	---	126	---	126
Autres contrats	---	676	26	702
	---	2 212	26	2 238
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	14 917	6 786	2 521	24 224
Actifs financiers disponibles à la vente				
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	5 468	---	---	5 468
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	7 173	283	4	7 460
Corps scolaires ou publics au Canada	---	18	---	18
Administrations publiques à l'étranger	---	34	---	34
Autres titres				
Institutions financières	---	3 696	---	3 696
Autres émetteurs	1	171	68	240
Titres de participation	1 299	109	2	1 410
Total des actifs financiers disponibles à la vente	13 941	4 311	74	18 326
Instruments financiers des fonds distincts	3 962	2 129	---	6 091
Total des actifs financiers	32 820 \$	13 226 \$	2 595 \$	48 641 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	4 914 \$	63 \$	--- \$	4 977 \$
	4 914	63	---	4 977
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	---	334	---	334
Contrats de change	---	174	---	174
Autres contrats	---	695	19	714
	---	1 203	19	1 222
Total des passifs financiers	4 914 \$	1 266 \$	19 \$	6 199 \$

En vertu de la politique du Mouvement Desjardins, les transferts entre les niveaux hiérarchiques des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux hiérarchiques des instruments évalués à la juste valeur. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, en raison de la disponibilité de prix cotés, des obligations d'une valeur comptable de 31 M\$ ont été transférées du niveau 2 au niveau 1, et des titres du marché monétaire d'une valeur comptable de 6 M\$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les tableaux suivants présentent, par niveau hiérarchique, les instruments financiers dont la valeur comptable n'est pas égale à la juste valeur :

	Au 31 décembre 2013				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts	140 533 \$	141 087 \$	--- \$	4 978 \$	136 109 \$
PASSIFS FINANCIERS					
Dépôts	136 746	137 452	897	136 555	---
Obligations subordonnées	3 063	3 267	---	3 267	---

	Au 31 décembre 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS		
Prêts	132 576 \$	133 768 \$
PASSIFS FINANCIERS		
Dépôts	129 624	130 610
Obligations subordonnées	3 081	3 384

NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les soldes du début et de la fin des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2013	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde au 31 décembre 2013
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	63 \$	---	(2) \$	---	---	---	---	61 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	17	---	1	---	---	---	---	18
Billets à terme adossés à des actifs	1 704	2	140	---	---	---	(216)	1 630
Obligations hypothécaires	667	---	(20)	---	---	183	(13)	817
Titres adossés à des actifs financiers	43	---	3	---	---	---	(6)	40
Titres de participation	1	---	---	---	(1)	9	---	9
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats								
Swap sur rendement total	26	---	(25)	---	---	---	---	1
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 521	2	97	---	(1)	192	(235)	2 576
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Créances émises ou garanties par des Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	4	---	---	---	(4)	---	---	---
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	68	---	---	20	---	16	---	104
Titres de participation	2	---	---	(8)	17	21	(3)	29
Total des actifs financiers disponibles à la vente	74	---	---	12	13	37	(3)	133
Instruments financiers des fonds distincts	---	---	---	---	(2)	2	---	---
Total des actifs financiers	2 595 \$	2 \$	97 \$	12 \$	10 \$	231 \$	(238) \$	2 709 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Autres passifs								
Autres								
Passif financier lié aux options de vente émises à l'intention des Participations ne donnant pas le contrôle	---	---	31	---	---	102	---	133
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats	19	---	(8)	---	---	1	(2)	10
Total des passifs financiers	19 \$	---	23 \$	---	---	103 \$	(2) \$	143 \$

(1) Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

(2) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(3) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	Solde au 1 ^{er} janvier 2012	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde au 31 décembre 2012
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	64 \$	---	(1) \$	---	---	---	---	63 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	13	---	4	---	---	---	---	17
Billets à terme adossés à des actifs	1 369	---	374	---	---	---	(39)	1 704
Obligations hypothécaires	632	---	(1)	---	---	63	(27)	667
Titres adossés à des actifs financiers	36	---	7	---	---	---	---	43
Titres de participation	1	---	---	---	---	---	---	1
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats								
Swap sur rendement total	160	---	(134)	---	---	---	---	26
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 275	---	249	---	---	63	(66)	2 521
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Créances émises ou garanties par des Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada								
	4	---	---	---	---	---	---	4
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	60	1	---	1	---	12	(6)	68
Titres de participation	1	---	---	---	---	---	1	2
Total des actifs financiers disponibles à la vente	65	1	---	1	---	12	(5)	74
Total des actifs financiers	2 340 \$	1 \$	249 \$	1 \$	---	75 \$	(71) \$	2 595 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats								
	---	(5) \$	---	---	20 \$	6 \$	(2) \$	19 \$
Total des passifs financiers	---	(5) \$	---	---	20 \$	6 \$	(2) \$	19 \$

(1) Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

(2) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(3) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global, au poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Processus d'évaluation des actifs et des passifs financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Le Mouvement Desjardins détient peu d'actifs et de passifs financiers classés dans le niveau 3. Les BTAA et le swap sur rendement total servant de couverture aux BTAA, les obligations hypothécaires ainsi que le passif financier lié aux options de vente émises à l'intention des participations ne donnant pas le contrôle sont les instruments financiers les plus importants de ce niveau.

Le Mouvement Desjardins utilise les services de tierces parties pour évaluer quotidiennement et de façon indépendante la valeur de variables qui constituent certains des intrants du modèle d'évaluation des BTAA et du swap sur rendement total servant de couverture aux BTAA, et tout écart important est analysé. De plus, les résultats de ce modèle en ce qui concerne l'évaluation de la juste valeur de ces titres sont comparés fréquemment à certains indices de crédit et à d'autres indicateurs pertinents. À cet égard, un tableau de bord qui présente, entre autres, un survol des marchés de crédit et des indicateurs permettant un suivi des valeurs et des principaux risques découlant des BTAA et du swap sur rendement total est envoyé régulièrement aux membres d'un comité qui soutient le comité de direction du Mouvement Desjardins. Celui-ci approuve trimestriellement la juste valeur des BTAA et du swap sur rendement total ainsi que leur méthodologie d'évaluation. Le suivi et le maintien de la validité du modèle, des hypothèses, des variables et des intrants utilisés pour l'établissement de la juste valeur des BTAA incombent à la direction Papier commercial adossé à des actifs.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires, le Mouvement Desjardins a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille et que leur évolution est raisonnable.

Le Mouvement Desjardins a évalué le passif financier lié aux options de vente émises à l'intention des participations ne donnant pas le contrôle. Les principales données utilisées dans l'évaluation de ce passif financier découlent de prévisions internes de la direction de l'entreprise acquise et d'estimations du Mouvement Desjardins. Les prévisions internes et hypothèses sur lesquelles repose cette technique d'évaluation ont été préparées par une tierce partie indépendante et examinées et approuvées par le Mouvement Desjardins.

NOTE 6 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Sensibilité des actifs et des passifs financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau, sauf en ce qui concerne les BTAA et le swap sur rendement total servant de couverture aux BTAA, dont une analyse de sensibilité est présentée à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 8 « Valeurs mobilières ».

Le tableau suivant présente les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2013	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Fonds de couverture	18 \$	Valeur nette des actifs ajustée	Valeur nette des actifs ajustée ^(A, C) Prime d'illiquidité ^(B, C)	- 40 %	- ⁽¹⁾ à 100 %
Billets à terme adossés à des actifs	1 630	Modèle interne ⁽²⁾	Taux de recouvrement ^(A, D) Probabilité de défaut ^(B, D)	13 % 1 %	à 55 % à 87 %
Obligations hypothécaires	982	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B, C) Données comparables ^(B, C)	0 p.b. 0 p.b.	à 300 p.b. à 520 p.b.
Titres adossés à des actifs financiers	15	Modèle interne Cotes de courtiers	Probabilité de défaut ^(B) Cotes de courtiers	0 % -	à 100 % - ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés					
Swap sur rendement total	1	Modèle interne ⁽²⁾	Taux de recouvrement ^(B, D) Probabilité de défaut ^(A, D)	13 % 1 %	à 55 % à 87 %
Titres de participation	9	Modèle d'évaluation des options	Proportion de l'écart de crédit ^(B, C) Majoration des prix d'exercice ^(B, C)	- -	75 % 5 %
	29	Cotes de courtiers	Cotes de courtiers	-	- ⁽³⁾
Total des actifs financiers	2 709 \$				
Passifs financiers					
Autres passifs – Autres					
Passif financier lié aux options de vente émises à l'intention des Participations ne donnant pas le contrôle	133 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Valeur de l'entreprise ^(A, C) Taux d'actualisation ^(B, C) Date d'exercice des options de vente ^(B, C)	- 7,5 % 6 mois	- ⁽⁴⁾ à 6 ans
Instruments financiers dérivés					
Autres contrats	10	Modèle d'évaluation des options	Proportion de l'écart de crédit ^(B, C) Majoration des prix d'exercice ^(B, C)	- -	75 % 5 %
Total des passifs financiers	143 \$				

(1) Puisque les fonds de couverture sont présentement en cours de liquidation et en raison de la nature de ce type d'investissement, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté pour la valeur nette des actifs ajustée.

(2) Pour une description du modèle interne, se référer à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 8 « Valeurs mobilières ».

(3) En raison des écarts possibles entre les cotes des différents courtiers, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

(4) En raison de la diversité des activités des secteurs d'affaires sous-jacents associés à la valeur de l'entreprise, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise de façon isolée entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

(B) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise de façon isolée entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

(C) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

(D) Une augmentation (diminution) de la probabilité de défaut s'accompagne généralement d'une diminution (augmentation) du taux de recouvrement.

NOTE 7 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financier doivent être compensés au bilan combiné si et seulement si le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire de les compenser et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif et un passif financier lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan combiné sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en Bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des Bourses ou des chambres de compensation ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des Bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan combiné, contrairement à ceux conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font, quant à elles, l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan combiné.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

Au 31 décembre 2013	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽¹⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné		Montants nets
				Instruments financiers ⁽²⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 041 \$	331 \$	7 710 \$	3 822 \$	3 886 \$	2 \$
Instruments financiers dérivés	2 307	---	2 307	442	1 800	65
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	11	7	4	1	---	3
Total des actifs financiers	10 359 \$	338 \$	10 021 \$	4 265 \$	5 686 \$	70 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	9 632 \$	331 \$	9 301 \$	3 822 \$	5 472 \$	7 \$
Instruments financiers dérivés	625	---	625	442	135	48
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	32	7	25	1	---	24
Total des passifs financiers	10 289 \$	338 \$	9 951 \$	4 265 \$	5 607 \$	79 \$

(1) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(2) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 7 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2012	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽¹⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné		Montants nets
				Instruments financiers ⁽²⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	4 377 \$	--- \$	4 377 \$	1 882 \$	2 495 \$	--- \$
Instruments financiers dérivés	2 233	---	2 233	356	1 741	136
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	1 527	1 523	4	---	---	4
Total des actifs financiers	8 137 \$	1 523 \$	6 614 \$	2 238 \$	4 236 \$	140 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	7 472 \$	--- \$	7 472 \$	1 882 \$	5 589 \$	1 \$
Instruments financiers dérivés	534	---	534	356	115	63
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	1 672	1 523	149	---	137	12
Total des passifs financiers	9 678 \$	1 523 \$	8 155 \$	2 238 \$	5 841 \$	76 \$

(1) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(2) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 8 – VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

Au 31 décembre 2013	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat							
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat							
Créances émises ou garanties par des							
Entités gouvernementales canadiennes	2 383 \$	825 \$	1 333 \$	453 \$	1 339 \$	--- \$	6 333 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 000	1 577	1 066	1 378	5 201	---	10 222
Corps scolaires ou publics au Canada	13	3	---	---	139	---	155
Administrations publiques à l'étranger	5	---	329	166	25	---	525
Autres titres							
Institutions financières	167	447	230	185	171	---	1 200
Autres émetteurs ⁽¹⁾	147	336	304	660	2 713	19	4 179
Titres de participation	---	---	---	---	---	922	922
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 715	3 188	3 262	2 842	9 588	941	23 536
Actifs financiers disponibles à la vente							
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente							
Créances émises ou garanties par des							
Entités gouvernementales canadiennes	270	3 773	2 087	261	1	---	6 392
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 721	2 619	1 846	1 239	740	---	8 165
Corps scolaires ou publics au Canada	---	---	5	---	---	---	5
Administrations publiques à l'étranger	1	---	---	6	28	---	35
Autres titres							
Institutions financières	443	1 402	404	41	15	1	2 306
Autres émetteurs	10	65	83	176	16	1	351
Titres de participation	---	---	---	7	---	1 780	1 787
Total des actifs financiers disponibles à la vente	2 445	7 859	4 425	1 730	800	1 782	19 041
Total des valeurs mobilières	6 160 \$	11 047 \$	7 687 \$	4 572 \$	10 388 \$	2 723 \$	42 577 \$

(1) Comprend des BTAA d'une juste valeur de 1 630 M\$ au 31 décembre 2013.

NOTE 8 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Au 31 décembre 2012	Échéances						Aucune échéance précise	Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans			
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Créances émises ou garanties par des								
Entités gouvernementales canadiennes	699 \$	1 125 \$	747 \$	1 379 \$	1 193 \$	---	5 143 \$	
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	774	1 280	763	1 245	5 722	---	9 784	
Corps scolaires ou publics au Canada	10	4	1	---	153	---	168	
Administrations publiques à l'étranger	5	44	160	20	74	---	303	
Autres titres								
Institutions financières	610	392	328	160	224	---	1 714	
Autres émetteurs ⁽¹⁾	186	321	251	578	2 791	18	4 145	
Titres de participation	---	---	---	---	---	729	729	
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 284	3 166	2 250	3 382	10 157	747	21 986	
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Créances émises ou garanties par des								
Entités gouvernementales canadiennes	249	2 874	2 121	208	7	9	5 468	
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	530	3 343	1 650	1 322	613	2	7 460	
Corps scolaires ou publics au Canada	18	---	---	---	---	---	18	
Administrations publiques à l'étranger	---	---	---	5	29	---	34	
Autres titres								
Institutions financières	1 512	1 470	661	35	18	---	3 696	
Autres émetteurs	7	40	50	76	65	2	240	
Titres de participation	---	---	---	---	3	1 407	1 410	
Total des actifs financiers disponibles à la vente	2 316	7 727	4 482	1 646	735	1 420	18 326	
Total des valeurs mobilières	4 600 \$	10 893 \$	6 732 \$	5 028 \$	10 892 \$	2 167 \$	40 312 \$	

(1) Comprend des BTAA d'une juste valeur de 1 705 M\$ au 31 décembre 2012.

NOTE 8 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

Au 31 décembre 2013	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	6 378 \$	33 \$	19 \$	6 392 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	8 059	124	18	8 165
Corps scolaires ou publics au Canada	5	---	---	5
Administrations publiques à l'étranger	35	---	---	35
Autres titres				
Institutions financières	2 280	27	1	2 306
Autres émetteurs	348	6	3	351
Titres de participation	1 507	291	11	1 787
	18 612 \$	481 \$	52 \$	19 041 \$

Au 31 décembre 2012	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	5 420 \$	50 \$	2 \$	5 468 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	7 214	246	---	7 460
Corps scolaires ou publics au Canada	18	---	---	18
Administrations publiques à l'étranger	33	1	---	34
Autres titres				
Institutions financières	3 648	48	---	3 696
Autres émetteurs	231	10	1	240
Titres de participation	1 248	173	11	1 410
	17 812 \$	528 \$	14 \$	18 326 \$

Pertes de valeur comptabilisées

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, le Mouvement Desjardins a conclu qu'il existait des indications objectives de dépréciation. Un montant de 24 M\$ (31 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012) au titre des pertes de valeur sur les titres disponibles à la vente a été comptabilisé à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 8 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

VALEURS MOBILIÈRES – BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA)

Le Mouvement Desjardins détient des BTAA dont la valeur nominale et la juste valeur sont réparties entre les différentes fiducies suivantes :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale
VAC 1				
Catégories A-1, A-2, B et C	1 616 \$	1 734 \$	1 661 \$	1 913 \$
VAC 1 et VAC 3				
Actifs inadmissibles et traditionnels	14	48	44	85
Total VAC 1 et VAC 3	1 630 \$	1 782 \$	1 705 \$	1 998 \$

Les BTAA sont classés dans la catégorie « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les instruments financiers dérivés servant de couverture économique aux BTAA, qui comprennent un swap sur rendement total et des swaps sur défaillance de crédit, ont une juste valeur négative de 4 M\$ au 31 décembre 2013 (une juste valeur positive de 32 M\$ au 31 décembre 2012).

Le Mouvement Desjardins participe, pour un montant de 1 193 M\$, à la facilité de financement de marge (FFM) destinée à couvrir d'éventuels appels de garantie des contreparties à des swaps sur défaillance de crédit du véhicule d'actifs cadres (VAC 1). La part du Mouvement Desjardins dans cet engagement de crédit se situe au même rang que celle des autres participants à la FFM et viendra à échéance en juillet 2017, ou à une date antérieure si toutes les transactions de ces swaps sont réglées auparavant. Jusqu'au 31 décembre 2013, aucun montant n'a été prélevé sur la FFM. De plus, le Mouvement Desjardins a acheté une protection de 400 M\$ à l'égard de ses engagements en vertu de la FFM auprès d'un des participants de la fiducie VAC 1 en échange d'une commission d'engagement de 1,2 % par année, soit le taux applicable aux institutions tierces qui ont souscrit à la FFM équivalente de la fiducie VAC 2. Cette protection se terminera automatiquement au terme de la FFM de VAC 1.

Le Mouvement Desjardins a conclu plusieurs transactions de natures diverses visant à réduire le risque du portefeuille de BTAA, de la FFM liée au portefeuille de BTAA et des autres titres restructurés. Ces couvertures ont des échéances similaires à celle du portefeuille de BTAA, et la direction entend les maintenir en place jusqu'à leur échéance.

Les fiducies VAC sont des entités structurées. Elles ont été créées dans le but précis de regrouper les billets restructurés provenant des papiers commerciaux adossés à des actifs détenus par des investisseurs institutionnels canadiens. Ces fiducies disposent d'actifs s'élevant à environ 13 818 M\$ au 31 décembre 2013, ont des capitaux propres nuls et sont principalement composées de transactions d'actifs synthétiques en vertu desquelles les investisseurs se sont engagés à contribuer à la FFM. Le Mouvement Desjardins ne consolide pas ces fiducies, puisqu'il n'en détient pas le contrôle. Au 31 décembre 2013, le Mouvement Desjardins a un engagement de crédit (FFM) de 1 193 M\$ (1 193 M\$ au 31 décembre 2012) et la juste valeur des billets des VAC se chiffre à 1 630 M\$ (1 705 M\$ au 31 décembre 2012). La somme de ces montants représente le risque maximal de perte relatif aux VAC pour le Mouvement Desjardins si l'on exclut l'effet de la stratégie de couverture économique.

NOTE 8 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

VALEURS MOBILIÈRES – BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)

Méthodologie d'évaluation des BTAA

Étant donné l'absence de marché actif pour ces titres, la direction du Mouvement Desjardins a estimé leur juste valeur et les variations de valeur qui en ont découlé en utilisant une technique d'évaluation. De plus, la capacité de négocier les billets de VAC 1 est assujettie à des contraintes importantes dans la mesure où un détenteur de BTAA A-1, A-2, B et C de VAC 1 peut les transférer à un tiers seulement si un tel transfert est effectué au prorata de chacune des catégories détenues par le vendeur et si l'acheteur prend en charge une quote-part équivalente des engagements liés à la FFM.

La juste valeur des BTAA sous la forme de billets A-1, A-2, B et C de VAC 1, soit les actifs synthétiques et hybrides, est fondée sur un modèle financier traduisant les incertitudes liées au rendement, aux écarts de crédit, à la nature et au risque de crédit des actifs sous-jacents, au montant et au moment des encaissements des flux de trésorerie de même qu'aux échéances et aux contraintes touchant la liquidité des nouveaux billets.

Ce modèle ajuste à la baisse la valeur nominale de l'ensemble des billets en fonction de l'évaluation au cours du marché des swaps sur défaillance de crédit sous-jacents aux billets, de la qualité des actifs donnés en garantie et de l'absence de liquidité de ces billets de même que, dans une moindre mesure, d'autres risques inhérents à la nature de ces billets. De plus, les hypothèses utilisées pour les différents ajustements tiennent compte des écarts de crédit, de l'échéance, des taux de recouvrement prévus en cas de défaut ainsi que des risques de marché et de liquidité de l'ensemble des billets. Il est à noter que les hypothèses utilisées reposent autant que possible sur des données observables sur le marché telles que les écarts de crédit et les indices de référence d'actifs semblables. Elles prennent également en compte, s'il y a lieu, les particularités de VAC 1 et s'appuient en partie sur d'autres hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché pour des actifs similaires.

La juste valeur des billets reflète adossés à des actifs traditionnels et inadmissibles a été évaluée à partir d'un modèle d'évaluation qui prend en considération la valeur déterminée par l'administrateur des fiducies VAC ainsi que certains risques inhérents non reflétés dans l'évaluation de ce dernier.

Méthodologie d'évaluation du swap sur rendement total

La juste valeur du swap sur rendement total classé dans le niveau 3 est évaluée selon un modèle qui tient compte des écarts de crédit des swaps sur défaillance de crédit de même que des hypothèses relatives aux taux de recouvrement et aux probabilités de défaut concernant chacune des transactions sous-jacentes de cet instrument financier.

Incidence sur les résultats

Un gain totalisant 142 M\$ relatif à la juste valeur des BTAA a été comptabilisé aux résultats combinés du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (gain de 374 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012). De plus, une perte totalisant 36 M\$ relative aux instruments financiers dérivés servant de couverture aux BTAA a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (perte de 157 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012). La constatation graduelle du revenu relatif à la FFM au cours de l'exercice 2013 s'est élevée à 9 M\$ (9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012).

Les estimations de la juste valeur figurant ci-dessus peuvent ne pas être une indication de la valeur nette de réalisation ultime ou de la juste valeur future. Bien que la direction soit d'avis que sa technique d'évaluation est la plus appropriée dans les circonstances, la valeur comptable demeure sensible aux écarts de crédit. Comme il a été mentionné précédemment, le Mouvement Desjardins a conclu des transactions en vue de réduire, entre autres, le risque du portefeuille des BTAA. C'est pourquoi l'analyse de sensibilité présente l'incidence d'une variation de 10 % des écarts de crédit sur la juste valeur estimative du portefeuille de billets A-1, A-2, B et C de VAC 1 et du swap sur rendement total ainsi que sur les fonds propres de la catégorie 1.

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Augmentation des écarts de crédit de 10 %	Diminution des écarts de crédit de 10 %	Augmentation des écarts de crédit de 10 %	Diminution des écarts de crédit de 10 %
Juste valeur				
Billets A-1, A-2, B et C de VAC 1	(3) \$	3 \$	(13) \$	14 \$
Swap sur rendement total	1	(1)	5	(5)
Total	(2) \$	2 \$	(8) \$	9 \$
Fonds propres de la catégorie 1				
Billets A-1, A-2, B et C de VAC 1	(2) \$	2 \$	(8) \$	9 \$
Swap sur rendement total	1	(1)	4	(4)
Total	(1) \$	1 \$	(4) \$	5 \$

Certaines incertitudes subsistant relativement à la valeur des actifs sous-jacents, au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie ainsi qu'à l'établissement d'un marché secondaire et à la liquidité d'un tel marché pour les billets reflète adossés à des actifs traditionnels et inadmissibles pourraient modifier davantage la valeur du placement du Mouvement Desjardins dans ces billets.

Le Mouvement Desjardins détient les fonds nécessaires ou a accès aux fonds nécessaires pour s'acquitter de toutes ses obligations financières, d'exploitation ou réglementaires et ne prévoit pas, le cas échéant, que les risques de liquidité liés aux BTAA auront une incidence défavorable significative sur sa santé financière, ses cotes de crédit et ses ratios de fonds propres.

NOTE 9 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISIONS

Les tableaux suivants présentent la qualité du crédit des prêts :

Au 31 décembre 2013	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	90 983 \$	270 \$	136 \$	14 \$	42 \$	91 333 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	17 230	2 244	75	25	100	19 424
Aux entreprises et aux gouvernements	29 239	526	248	94	143	29 776
	137 452 \$	3 040 \$	459 \$	133 \$	285 \$	140 533 \$

Au 31 décembre 2012	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	85 541 \$	261 \$	129 \$	13 \$	37 \$	85 881 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	16 272	2 164	84	31	88	18 401
Aux entreprises et aux gouvernements	27 785	506	253	94	156	28 294
	129 598 \$	2 931 \$	466 \$	138 \$	281 \$	132 576 \$

PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non douteux :

Au 31 décembre 2013	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	207 \$	33 \$	13 \$	17 \$	270 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	1 723	270	105	146	2 244
Aux entreprises et aux gouvernements	331	52	30	113	526
	2 261 \$	355 \$	148 \$	276 \$	3 040 \$

Au 31 décembre 2012	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	213 \$	24 \$	10 \$	14 \$	261 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	1 675	271	99	119	2 164
Aux entreprises et aux gouvernements	259	69	39	139	506
	2 147 \$	364 \$	148 \$	272 \$	2 931 \$

NOTE 9 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (suite)

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les soldes du début et de la fin de la provision pour pertes sur prêts pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Hypothécaires résidentiels		À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		Aux entreprises et aux gouvernements		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Solde au 1^{er} janvier	51 \$	67 \$	165 \$	187 \$	304 \$	303 \$	520 \$	557 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	19	(6)	229	196	29	51	277	241
Radiations et recouvrements	(12)	(10)	(227)	(218)	(39)	(50)	(278)	(278)
Solde au 31 décembre	58 \$	51 \$	167 \$	165 \$	294 \$	304 \$	519 \$	520 \$
Composition du solde								
Provision pour pertes sur prêts	56 \$	50 \$	125 \$	119 \$	237 \$	250 \$	418 \$	419 \$
Provision pour les engagements de crédit hors bilan ⁽¹⁾	2	1	42	46	57	54	101	101

(1) La provision relative aux engagements de crédit hors bilan est comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres ».

NOTE 10 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires assujéti à la *Loi nationale sur l'habitation*. En vertu de ce programme, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Le Mouvement Desjardins ne peut, par la suite, céder, vendre ni transporter en garantie ces actifs, puisqu'ils ont déjà été vendus à la FCH, et il ne peut les racheter avant l'échéance. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement, de taux d'intérêt et de crédit, et les avantages liés à ces titres, soit les flux de trésorerie associés aux actifs. De ce fait, ces prêts demeurent comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite ces transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Ce passif correspond à la contrepartie reçue de la SCHL liée à la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan combiné. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés.

Les modalités du programme exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins afin de recevoir mensuellement la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH. Le Mouvement Desjardins, pour sa part, verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des OHC, la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, le Mouvement Desjardins doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires, car ils sont garantis par la SCHL. Les revenus liés aux opérations de titrisation sont comptabilisés aux postes « Autres revenus – Autres », « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » et « Revenu d'intérêts – Prêts ».

Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, le Mouvement Desjardins transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque le Mouvement Desjardins conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	5 441 \$	5 593 \$	4 679 \$	4 813 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	9 073	9 073	7 263	7 263
Valeurs mobilières prêtées	5	5	---	---
	14 519 \$	14 671 \$	11 942 \$	12 076 \$
Passifs associés	14 504 \$	14 475 \$	11 929 \$	11 947 \$

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS QUI SONT DÉCOMPTABILISÉS

Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation conclues avant le 1^{er} janvier 2010

Certaines opérations de titrisation conclues avant le 1^{er} janvier 2010 font l'objet d'une décomptabilisation compte tenu du choix du Mouvement Desjardins d'appliquer de manière prospective les dispositions relatives à la décomptabilisation. Au moment du transfert, ces opérations ont donc été comptabilisées à titre de ventes et le Mouvement Desjardins conserve certains droits relatifs aux marges d'intérêts excédentaires, qui constituent des droits conservés, et il assume la responsabilité de la gestion des prêts hypothécaires cédés et du compte de réinvestissement de capital.

L'encours total de ces actifs originaux transférés est de 154 M\$ au 31 décembre 2013 (562 M\$ au 31 décembre 2012). Au 31 décembre 2013, les actifs correspondant aux droits conservés que le Mouvement continue à comptabiliser relativement à ces opérations se chiffrent à 1 M\$ (7 M\$ au 31 décembre 2012) et aucun passif de gestion n'est pris en charge (1 M\$ au 31 décembre 2012). Ceux-ci sont comptabilisés lors du transfert des prêts aux postes « Autres actifs – Autres » et « Autres passifs – Autres » du bilan combiné. Ces opérations viendront à échéance au plus tard le 31 décembre 2014.

NOTE 11 – FONDS DISTINCTS

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012 Retraité (note 3)
Placements		
Obligations	335 \$	402 \$
Prêts hypothécaires	4	5
Actions et parts de fonds communs de placement	6 864	5 590
Titres du marché monétaire	81	94
Instruments financiers dérivés	1	---
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	37	40
Autres éléments d'actif	30	32
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(46)	(50)
Éléments de passif	(30)	(27)
Actif net détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts	7 276 \$	6 086 \$
Actif détenu pour le compte de l'assureur	(24)	(20)
Total de l'actif net des fonds distincts⁽¹⁾	7 252 \$	6 066 \$

(1) L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 8 M\$ au 31 décembre 2013 (9 M\$ au 31 décembre 2012).

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins classe les instruments financiers évalués à la juste valeur de chaque catégorie selon une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux hiérarchiques ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 6 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et « Éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	181 \$	154 \$	---	335 \$
Prêts hypothécaires	---	4	---	4
Actions et parts de fonds communs de placement	4 233	2 631	---	6 864
Titres du marché monétaire	64	17	---	81
Instruments financiers dérivés	1	---	---	1
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	4 479 \$	2 806 \$	---	7 285 \$

Au 31 décembre 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	227 \$	175 \$	---	402 \$
Prêts hypothécaires	---	5	---	5
Actions et parts de fonds communs de placement	3 679	1 911	---	5 590
Titres du marché monétaire	56	38	---	94
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	3 962 \$	2 129 \$	---	6 091 \$

Aucun transfert imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux hiérarchiques des instruments évalués à la juste valeur au cours des exercices terminés le 31 décembre 2013 et 2012.

NOTE 11 – FONDS DISTINCTS (suite)

Décomptabilisation d'actifs financiers

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2013, la valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné est de 46 M\$ et de 46 M\$ respectivement (50 M\$ et 50 M\$ au 31 décembre 2012), et leur juste valeur est de 46 M\$ et 46 M\$, respectivement (50 M\$ et de 50 M\$ au 31 décembre 2012).

Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 46 M\$ au 31 décembre 2013 (50 M\$ au 31 décembre 2012). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 12 M\$ (8 M\$ au 31 décembre 2012). Il n'y a aucun actif financier accepté à titre de garantie qui a été vendu ou réaffecté en garantie en 2013 et 2012. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie dans le cadre de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

Risques liés aux instruments financiers

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages découlant de ces instruments financiers.

Passif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012 Retraité (note 3)
Solde au début – passif net dû aux titulaires de contrats de fonds distincts	6 095 \$	5 380 \$
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	1 060	1 112
Revenus nets sur placements	951	491
	2 011	1 603
Diminution		
Rachats et retraits	709	787
Honoraires de gestion	113	101
	822	888
Solde à la fin – passif net dû aux titulaires de contrats de fonds distincts	7 284 \$	6 095 \$
Passif dû à l'assureur	(24)	(20)
Total du passif net des fonds distincts⁽¹⁾	7 260 \$	6 075 \$

(1) L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 8 M\$ au 31 décembre 2013 (9 M\$ au 31 décembre 2012).

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Coût									
Au 31 décembre 2011	118 \$	1 204 \$	388 \$	643 \$	366 \$	2 719 \$	84 \$	666 \$	750 \$
Acquisitions	3	146	64	64	36	313	---	9	9
Dispositions	(3)	(61)	(16)	(46)	(6)	(132)	---	(22)	(22)
Autres	(6)	(32)	6	(2)	(4)	(38)	---	(44)	(44)
Au 31 décembre 2012	112 \$	1 257 \$	442 \$	659 \$	392 \$	2 862 \$	84 \$	609 \$	693 \$
Acquisitions	---	77	47	49	42	215	---	13	13
Dispositions	---	(38)	(33)	(53)	(8)	(132)	(5)	(31)	(36)
Autres	(1)	(25)	(18)	(1)	(3)	(48)	(1)	(5)	(6)
Au 31 décembre 2013	111 \$	1 271 \$	438 \$	654 \$	423 \$	2 897 \$	78 \$	586 \$	664 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Amortissements cumulés									
Au 31 décembre 2011	---	535 \$	319 \$	461 \$	186 \$	1 501 \$	5 \$	148 \$	153 \$
Amortissements	---	37	39	43	31	150	---	27	27
Dispositions	---	(33)	(15)	(24)	(4)	(76)	---	(5)	(5)
Autres	---	(17)	4	(7)	(5)	(25)	---	6	6
Au 31 décembre 2012	---	522 \$	347 \$	473 \$	208 \$	1 550 \$	5 \$	176 \$	181 \$
Amortissements	---	40	42	42	32	156	---	22	22
Dispositions	---	(27)	(32)	(38)	(8)	(105)	---	(4)	(4)
Autres	---	1	(12)	(11)	(4)	(26)	---	(10)	(10)
Au 31 décembre 2013	---	536 \$	345 \$	466 \$	228 \$	1 575 \$	5 \$	184 \$	189 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Valeur nette comptable									
Au 31 décembre 2013	111 \$	735 \$	93 \$	188 \$	195 \$	1 322 \$	73 \$	402 \$	475 \$
Au 31 décembre 2012	112 \$	735 \$	95 \$	186 \$	184 \$	1 312 \$	79 \$	433 \$	512 \$

Au 31 décembre 2013, un montant de 24 M\$ (106 M\$ au 31 décembre 2012) inclus dans le solde des bâtiments représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 31 M\$ (36 M\$ au 31 décembre 2012) relatifs à l'acquisition de ces bâtiments.

Les informations relatives aux actifs donnés en garantie sont présentées à la note 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels ».

Au 31 décembre 2013, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 004 M\$ (1 054 M\$ au 31 décembre 2012). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée par des spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue et qui utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données du marché, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 107 M\$ (134 M\$ en 2012). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 78 M\$ (94 M\$ en 2012), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés au poste « Revenus nets sur les autres placements » de l'état combiné du résultat.

NOTE 13 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Le goodwill alloué aux UGT et au groupe d'UGT se détaille comme suit :

	Secteur Assurance de dommages	Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Non alloué ⁽¹⁾	Total
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2012	101 \$	9 \$	238 \$	348 \$
Acquisitions ⁽²⁾	5	---	---	5
Allocation du goodwill	223	15	(238)	---
Au 31 décembre 2012	329 \$	24 \$	---	353 \$
Acquisitions ⁽²⁾	71	32	---	103
Au 31 décembre 2013	400 \$	56 \$	---	456 \$

(1) Au 1^{er} janvier 2012, le goodwill non alloué était principalement issu du regroupement du Mouvement Desjardins avec Western Financial Group Inc. survenu le 15 avril 2011. L'allocation de ce goodwill a été complétée au cours de l'exercice 2012.

(2) Pour plus de renseignements, se référer à la note 21 « Acquisitions importantes ».

Secteur Assurance de dommages

Les résultats du test indiquent que la valeur recouvrable du groupe d'UGT qu'est le secteur Assurance de dommages excède sa valeur comptable, de sorte qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ni au cours des exercices antérieures. Le secteur Assurance de dommages comprend Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Western Financial Group Inc.

La valeur recouvrable du groupe d'UGT composé de ces deux entités a été déterminée sur la base du calcul de la valeur d'utilité, au moyen des projections de flux de trésorerie basées sur le budget et le plan financier approuvés par le conseil d'administration et couvrant une période de quatre ans. Les hypothèses clés sur lesquelles sont basés le budget et le plan financier reposent sur les performances passées et les attentes de la direction au sujet de l'évolution du marché. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans est de 2,5 % (2,5 % en 2012). De plus, un taux de 10,7 % (10,8 % en 2012), représentant le coût moyen pondéré du capital de Desjardins Société financière inc. au 31 octobre 2013, a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie projetés.

Le Mouvement Desjardins estime qu'aucune modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses principales mentionnées ci-dessus ne serait susceptible de porter la valeur comptable du groupe d'UGT au-delà de sa valeur recouvrable. La valeur comptable du groupe d'UGT serait inférieure à sa valeur recouvrable même avec une baisse de 10 % (10 % au 31 décembre 2012) des marges budgétées ou de 3 % (3 % au 31 décembre 2012) du taux de croissance.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Les résultats du test indiquent que la valeur recouvrable du groupe d'UGT qu'est le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes excède sa valeur comptable, de sorte qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ni au cours des exercices antérieures. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend, entre autres, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, les Valeurs mobilières Desjardins inc., Desjardins Société de placement inc., Desjardins Société financière inc. et Qtrade Canada inc.

La valeur recouvrable du groupe d'UGT a été déterminée sur la base du calcul de la valeur d'utilité, au moyen des projections de flux de trésorerie basées sur le budget et le plan financier approuvés par le conseil d'administration et couvrant une période de quatre ans. Les hypothèses clés sur lesquelles sont basées le budget et le plan financier reposent sur les performances passées et les attentes de la direction au sujet de l'évolution du marché. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans est de 2,0 %. De plus, un taux de 7,9 %, représentant le coût moyen pondéré du capital de Desjardins Société financière inc. au 30 septembre 2013 a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie projetés.

Le Mouvement Desjardins estime qu'aucune modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses principales mentionnées ci-dessus ne serait susceptible de porter la valeur comptable du groupe d'UGT au-delà de sa valeur recouvrable. La valeur comptable du groupe d'UGT serait inférieure à sa valeur recouvrable même avec une baisse de 10 % des marges budgétées ou de 3 % du taux de croissance.

NOTE 13 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels acquis	Logiciels générés en interne	Relations clients	Autres ⁽¹⁾	Total
Coût					
Au 1 ^{er} janvier 2012	225 \$	201 \$	127 \$	93 \$	646 \$
Acquisitions / Additions	68	39	4	1	112
Dispositions / Retraits	(6)	(16)	---	---	(22)
Au 31 décembre 2012	287 \$	224 \$	131 \$	94 \$	736 \$
Acquisitions / Additions	103	16	3	10	132
Acquisitions d'entreprises	---	14	79	27	120
Dispositions / Retraits	(18)	(2)	---	---	(20)
Au 31 décembre 2013	372 \$	252 \$	213 \$	131 \$	968 \$

	Logiciels acquis	Logiciels générés en interne	Relations clients	Autres	Total
Amortissements cumulés					
Au 1 ^{er} janvier 2012	129 \$	127 \$	5 \$	48 \$	309 \$
Amortissements	32	26	8	4	70
Dispositions / Retraits	(4)	(10)	---	---	(14)
Autres	---	11	---	---	11
Au 31 décembre 2012	157 \$	154 \$	13 \$	52 \$	376 \$
Amortissements	43	21	14	4	82
Dispositions / Retraits	(11)	---	---	---	(11)
Autres	3	11	---	---	14
Au 31 décembre 2013	192 \$	186 \$	27 \$	56 \$	461 \$

	Logiciels acquis	Logiciels générés en interne	Relations clients	Autres ⁽¹⁾	Total
Valeur nette comptable					
Au 31 décembre 2013	180 \$	66 \$	186 \$	75 \$	507 \$
Au 31 décembre 2012	130 \$	70 \$	118 \$	42 \$	360 \$

(1) La rubrique « Autres » comprend principalement des marques de commerce et des licences. La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée incluses dans cette catégorie est de 52 M\$ (25 M\$ au 31 décembre 2012).

NOTE 14 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Débiteurs	493 \$	437 \$
Intérêts à recevoir	447	471
Participations dans les entreprises mises en équivalence (Note 15)	385	346
Frais payés d'avance	360	503
Impôt à recevoir	75	194
Autres	314	302
	2 074 \$	2 253 \$

NOTE 15 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

Les principales filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins ont été constituées au Canada et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Le tableau suivant présente la nature des activités de ces filiales et le pourcentage des titres de participation détenu dans chacune d'elles :

	Nature des activités	Au 31 décembre 2013 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Caisse centrale Desjardins	Trésorerie du Mouvement Desjardins et agent financier sur les marchés canadien et international	97,3 %	96,8 %
Capital Desjardins inc.	Émetteur de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins	100 %	100 %
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires	100 %	100 %
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins	100 %	100 %
9192-2971 Québec inc.	Société de placement	100 %	100 %
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille	100 %	100 %
Bank West	Institution financière	100 %	100 %
Desjardins Gestion d'actifs inc.	Gestion d'actifs	100 %	100 %
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages	100 %	100 %
Filiales d'assurance de dommages ⁽²⁾	Assurance de dommages	90 %	90 %
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers	100 %	100 %
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne	100 %	100 %
Qtrade Canada Inc.	Courtage en ligne et services de gestion de patrimoine	40 %	-
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières	100 %	100 %
Western Financial Group Inc.	Courtage d'assurance, assurance de personnes et services financiers	100 %	100 %
Coast Capital Insurance Services Ltd.	Courtage d'assurance	100 %	-
Western Financial Group (Network) Inc.	Courtage d'assurance	100 %	100 %
Western Life Assurance Company	Assurance de personnes	100 %	100 %

(1) Correspond également aux pourcentages de droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans ces filiales, à l'exception de Qtrade Canada Inc. et de la Caisse centrale Desjardins, dont le Mouvement Desjardins détient 100 % des droits de vote.

(2) Correspond à un regroupement de six filiales d'assurance de dommages

NOTE 15 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

FILIALES (suite)

Au cours de l'exercice 2013, le Mouvement Desjardins a obtenu le contrôle des activités de Qtrade Canada Inc. (Qtrade). Bien que le Mouvement Desjardins détienne seulement 40 % des actions en circulation de cette entité, il a la capacité de diriger les activités pertinentes ayant une incidence spécifique importante sur les rendements de Qtrade en plus d'être exposé aux rendements variables de cette dernière à la hauteur de sa participation économique. Dès lors, la direction a déterminé que le Mouvement Desjardins contrôle Qtrade. Les états financiers de Qtrade ont été établis au 31 mars 2013, soit la date de la fin de l'exercice de cette entité au moment de son acquisition par le Mouvement Desjardins.

Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives aux filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives. Ces informations financières sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques et ont été ajustées afin de refléter les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition.

	Au 31 décembre 2013			Au 31 décembre 2012 Retraité (note 3)	
	Caisse Centrale Desjardins	Qtrade Canada Inc.	Filiales d'assurance de dommages	Caisse Centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages
Actifs ⁽¹⁾	34 784 \$	518 \$	5 336 \$	29 281 \$	4 817 \$
Passifs	32 575	404	4 186	27 364	3 734
Capitaux propres ⁽¹⁾	2 209 \$	114 \$	1 150 \$	1 917 \$	1 083 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	60 \$	49 \$	102 \$	61 \$	95 \$

(1) Comprennent un goodwill de 32 M\$ et de 100 M\$ respectivement, relatifs à Qtrade Canada inc. et aux filiales d'assurance de dommages (100 M\$ au 31 décembre 2012 relatif aux filiales d'assurance de dommages).

	Pour les exercices terminés le 31 décembre				
	2013			2012 Retraité (note 3)	
	Caisse Centrale Desjardins	Qtrade Canada Inc.	Filiales d'assurance de dommages	Caisse Centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages
Revenu total	326 \$	42 \$	2 188 \$	300 \$	2 089 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	169	2	189	145	175
Résultat global de l'exercice	154	2	220	125	161
Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	5 \$	(1) \$	19 \$	5 \$	18 \$
Dividendes/distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	5 \$	---	15 \$	5 \$	2 \$

NOTE 15 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

	Pour les exercices terminés le 31 décembre				
	2013			2012	
	Caisse Centrale Desjardins	Qtrade Canada Inc.	Filiales d'assurance de dommages	Caisse Centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(190) \$	3 \$	343 \$	165 \$	258 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	155	1	(153)	(154)	(13)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(279)	(1)	(242)	236	(219)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(314) \$	3 \$	(52) \$	247 \$	26 \$

Participations ne donnant pas le contrôle relatives aux éléments de participation discrétionnaire

L'avoir des titulaires de police liée à des contrats d'assurance qui comportent un élément de participation discrétionnaire se chiffre à 226 M\$ au 31 décembre 2013 (225 M\$ au 31 décembre 2012) et il est comptabilisé au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du bilan combiné. La quote-part des « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » attribuables à ces titulaires de police, soit une perte nette de 3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (un résultat net de 47 M\$ en 2012), est comptabilisée au poste « Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle » de l'état combiné du résultat.

Obligations sécurisées

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, le Mouvement Desjardins émet des titres de créance garantis par un bloc de prêts hypothécaires. CCDQ Covered Bond Guarantor Limited Partnership, une entité structurée, a été mise en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs de ces titres. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins, puisque ce dernier en détient le contrôle. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à cette entité et lui a accordé du financement afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par le Mouvement Desjardins peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux prêts appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à l'émission. Ces prêts, d'un montant de 3 219 M\$ au 31 décembre 2013 (3 001 M\$ au 31 décembre 2012), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » du bilan combiné, tandis que les obligations sécurisées, d'un montant de 2 653 M\$ au 31 décembre 2013 (2 479 M\$ au 31 décembre 2012), sont présentées au poste « Dépôts-Entreprises et gouvernements ».

NOTE 15 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

COENTREPRISE

Informations relatives à la coentreprise significative

RPADS, une entité qui procède à l'acquisition et au développement de portefeuilles immobiliers, est la seule coentreprise significative dans laquelle le Mouvement Desjardins détient un intérêt. RPADS a été constituée au Canada, et son établissement principal se trouve dans ce pays.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à cette coentreprise, soit les montants compris dans ses états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par le Mouvement Desjardins lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Pourcentage des titres de participation⁽¹⁾	80 %	80 %
Actifs ⁽²⁾	289 \$	297 \$
Passifs ⁽³⁾	76	76
Capitaux propres	213 \$	221 \$
Participation dans la coentreprise⁽⁴⁾	170 \$	177 \$

(1) Correspond également au pourcentage de droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans la coentreprise.

(2) Incluent un montant de 9 M\$ de trésorerie et équivalents de trésorerie (9 M\$ au 31 décembre 2012).

(3) Incluent un montant de 70 M\$ de passifs financiers, à l'exclusion des crédateurs et des provisions (73 M\$ au 31 décembre 2012).

(4) Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans la coentreprise comptabilisé au bilan combiné.

	Pour les exercices terminés le 31 décembre	
	2013	2012
Revenu total	55 \$	20 \$
Frais d'intérêts	3	3
Dotations aux amortissements	11	4
Résultat net et résultat global de l'exercice	10 \$	2 \$
Distributions reçues de la coentreprise	15 \$	---

NOTE 15 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Informations relatives aux entreprises associées significatives

Le Mouvement Desjardins détient des intérêts dans deux entreprises associées significatives, soit Gestion Fiera inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC (NordOuest & Éthiques). Ces deux entités sont actives dans le secteur de la gestion de placement. Elles ont été constituées au Canada et leur établissement principal se trouve dans ce pays. Bien que le Mouvement Desjardins détienne 50 % des droits de votes et des titres de participation de Placements NordOuest & Éthiques, il n'a pas la capacité de diriger les activités pertinentes ayant une incidence importante sur les rendements de cette dernière, et il n'existe aucun accord lui conférant un contrôle conjoint sur cette entité.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à ces entreprises associées, soit les montants compris dans leurs états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par le Mouvement Desjardins lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques
Pourcentage des titres de participation⁽¹⁾	35,04 %	50 %	29,63 %	50 %
Actifs ⁽²⁾⁽³⁾	682 \$	191 \$	520 \$	191 \$
Passifs ⁽³⁾	379	48	405	48
Capitaux propres ⁽²⁾⁽³⁾	303 \$	143 \$	115 \$	143 \$
Participations dans les entreprises associées⁽⁴⁾	78 \$	81 \$	36 \$	81 \$

(1) Correspond également au pourcentage de droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans les entreprises associées.

(2) Comprennent un goodwill d'un montant de 3 M\$ et de 19 M\$ respectivement relatifs à Gestion Fiera inc. et à NordOuest & Éthiques (3 M\$ et 19 M\$ au 31 décembre 2012).

(3) L'actif, le passif et les capitaux propres de Gestion Fiera inc. pour 2013 sont des données au 30 septembre 2013.

(4) Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans les entreprises associées comptabilisé au bilan combiné

	Pour les exercices terminés le 31 décembre			
	2013		2012	
	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques
Revenu total ⁽¹⁾	97 \$	26 \$	126 \$	25 \$
Résultat net et résultat global de l'exercice⁽¹⁾	7	4	12	3
Dividendes/distributions reçus de l'entreprise associée	2 \$	1 \$	2 \$	---

(1) Le revenu total, le résultat net et le résultat global de Gestion Fiera inc. pour 2013 sont des données relatives à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Fonds communs de placement

Le Mouvement Desjardins a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'il détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts détenues dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, le Mouvement Desjardins n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature des activités de ces fonds ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts du Mouvement Desjardins dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

Fiducie VAC 1

La fiducie VAC 1 est considérée comme une entité structurée non consolidée. Pour obtenir plus de renseignements sur cette entité, se référer à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 8 « Valeurs mobilières ».

NOTE 16 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à dix ans et venant à échéance à une date prédéterminée.

Les tableaux ci-dessous présentent la composition des dépôts :

Au 31 décembre 2013	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	30 839 \$	3 949 \$	51 942 \$	86 730 \$
Entreprises et gouvernements	16 168	337	31 207	47 712
Institutions de dépôts	41	---	2 263	2 304
	47 048 \$	4 286 \$	85 412 \$	136 746 \$

Au 31 décembre 2012	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	26 674 \$	3 990 \$	53 751 \$	84 415 \$
Entreprises et gouvernements	14 999	311	27 723	43 033
Institutions de dépôts	46	---	2 130	2 176
	41 719 \$	4 301 \$	83 604 \$	129 624 \$

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

PRIMES

Les montants de réassurance inclus dans les primes nettes de l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre sont présentés dans le tableau suivant :

	2013	2012
Primes brutes	5 789 \$	5 358 \$
Primes cédées en vertu des contrats de réassurance	(231)	(232)
Primes nettes	5 558 \$	5 126 \$

COMPOSITION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Passifs des contrats d'assurance		
Provisions techniques	13 147 \$	14 105 \$
Provisions pour sinistres et frais de règlement	1 987	1 862
Primes non acquises	1 044	975
Dépôts des titulaires de police	476	464
Provisions pour prestations, participations et ristournes	370	322
	17 024	17 728
Passifs des contrats d'investissement	46	49
Total des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	17 070 \$	17 777 \$

PROVISIONS TECHNIQUES

Composition

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Provisions techniques brutes		
Polices sans participation	10 860 \$	11 741 \$
Polices avec participation	2 287	2 364
	13 147	14 105
Montants cédés aux réassureurs	(613)	(737)
Provisions techniques nettes	12 534 \$	13 368 \$

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes		
Obligations	7 819 \$	8 377 \$
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	2 519	2 590
Immeubles de placement	1 006	864
Actions	792	668
Autres	398	869
	12 534 \$	13 368 \$

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 12 905 M\$ au 31 décembre 2013 (13 882 M\$ au 31 décembre 2012).

Hypothèses actuarielles

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin de pallier leur caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA). L'actuaire détermine les marges appropriées en se basant sur les caractéristiques des risques associés aux produits. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des polices. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont renversées et comptabilisées à l'état combiné du résultat.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et modifie les hypothèses, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle prévue pour le futur. Toute incidence résultant de ces modifications est immédiatement constatée à l'état combiné du résultat.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Hypothèses actuarielles (suite)

Mortalité

Les filiales d'assurance de personnes établissent leurs hypothèses de mortalité en assurance vie individuelle selon les résultats des études annuelles de leurs récents résultats techniques. Lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante, l'hypothèse de mortalité tient aussi compte d'études de l'industrie. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux normes de l'ICA.

En ce qui a trait aux rentes, les filiales d'assurance de personnes procèdent aussi à une étude annuelle de leurs résultats techniques qui comporte un degré de crédibilité suffisant pour constituer la principale base de l'établissement des hypothèses. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux normes de l'ICA.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, les filiales d'assurance de personnes utilisent des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à leurs résultats techniques et à ceux de l'industrie. Ces hypothèses sont utilisées principalement en ce qui concerne les produits d'assurance invalidité, maladies graves et soins de longue durée.

Taux de résiliation des contrats

Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle de leurs résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques des filiales d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux des filiales d'assurance de personnes ne sont pas assez crédibles. Pour certains types de produits d'assurance, comme les produits d'assurance vie temporaire 100 ans et les produits d'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité, des taux de résiliation moins élevés que prévu pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques des filiales d'assurance de personnes. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation peuvent varier selon le type de produit, la durée du contrat, l'âge à l'émission et le mode de paiement des primes.

Rendement des placements

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. Les filiales d'assurance de personnes gèrent les placements soutenant leurs provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de leurs secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans leur politique d'appariement. La méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) constitue la norme établie par l'ICA pour assurer la conformité des éléments d'actifs auxquels les provisions techniques sont appariées. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, les filiales d'assurance de personnes réduisent leur sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, selon la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou de ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actifs incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour placements non productifs comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, au 31 décembre 2013, une provision de 1 127 M\$ (867 M\$ au 31 décembre 2012) est incluse dans les provisions techniques afin de contrer le risque de rendement insuffisant de l'actif.

Frais d'exploitation, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande ligne de produits et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires, lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres impôts et taxes non liés au résultat. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporelles ou pour tenir compte des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

Participations revenant aux titulaires de police

Les provisions techniques comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de police. Ces montants estimatifs sont établis en tenant compte des résultats futurs prévus pour ce bloc d'affaires et des attentes raisonnables des titulaires de police avec participation. Des modifications aux hypothèses les plus probables liées à l'assurance avec participation entraîneraient des changements correspondants aux participations des titulaires de police et une variation nette négligeable des provisions techniques liées aux polices avec participation.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Hypothèses actuarielles (suite)

Sensibilité des provisions techniques aux changements des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » de la sensibilité des provisions techniques aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent :

	2013	2012
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques	(30) \$	(27) \$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques	(16)	(19)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(56)	(49)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(121)	(89)
Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures	(31)	(27)

Variation des provisions techniques

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours des exercices terminés le 31 décembre sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2013			2012		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	14 105 \$	737 \$	13 368 \$	13 610 \$	754 \$	12 856 \$
Variation due :						
Au passage du temps	(1 163)	(79)	(1 084)	182	24	158
Aux nouvelles affaires	327	13	314	323	30	293
Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles	(118)	(52)	(66)	(12)	(67)	55
	(954)	(118)	(836)	493	(13)	506
Autres variations	(4)	(6)	2	2	(4)	6
Solde à la fin	13 147 \$	613 \$	12 534 \$	14 105 \$	737 \$	13 368 \$

Changements apportés aux hypothèses actuarielles

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2013	2012
Hypothèses modifiées		
Mortalité	42 \$	47 \$
Morbidité	36	8
Taux de résiliation des contrats	(41)	(80)
Rendement des placements	10	30
Charges d'exploitation	(3)	32
Méthodes et autres	(14)	(86)
	30 \$	(49) \$

La diminution des provisions techniques concernant la mortalité reflète principalement la mise à jour des hypothèses relatives à l'assurance individuelle.

La diminution des provisions techniques à l'égard de la morbidité est en grande partie liée à la mise à jour des taux de terminaison d'invalidité attendus pour les produits de rentes d'invalidité.

L'augmentation des provisions techniques concernant le taux de résiliation des contrats s'explique par la mise à jour des hypothèses relatives à l'assurance individuelle.

Les provisions techniques ont diminué à l'égard du rendement des placements en raison de la mise à jour des dépenses de placement.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Gestion des risques

En plus des risques liés aux hypothèses actuarielles, les filiales d'assurance de personnes sont exposées aux risques suivants inhérents aux activités d'assurance et tiennent compte des considérations suivantes dans le calcul des provisions techniques :

Risque d'assurance

Dans le cours de leurs activités, les filiales d'assurance de personnes sont exposées à un risque d'assurance comportant deux volets : le risque de développement et de tarification des produits et le risque de souscription et d'engagement.

Le risque de développement et de tarification des produits est le risque que la tarification initiale soit inadéquate ou qu'elle le devienne. Il est lié à l'éventualité que les prévisions relatives à certains facteurs, comme le rendement futur des placements, la mortalité, la morbidité et les charges administratives, pris en compte dans l'établissement des prix s'avèrent inexactes. Les filiales d'assurance de personnes appliquent des normes et des politiques strictes relatives au développement et à la tarification des produits et effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser leurs hypothèses de tarification, s'il y a lieu. L'établissement de ces hypothèses nécessite une part importante de jugement et les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées. De plus, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Le risque de souscription et d'engagement est le risque découlant de la sélection des risques, de l'établissement des provisions et du règlement des demandes de prestations d'assurance, de la réduction, de la conservation et de la cession de risques ainsi que de la gestion des clauses contractuelles. Les filiales d'assurance de personnes gèrent ce risque en établissant des critères et des politiques appropriés de sélection des risques, en constituant des provisions techniques conformément aux normes actuarielles prescrites par l'ICA, en effectuant un suivi constant de l'évolution de la sinistralité et en limitant leurs pertes au moyen d'ententes de réassurance.

Risque de réassurance

Les filiales d'assurance de personnes ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes font affaire avec de nombreux réassureurs différents, dont la grande majorité est dûment enregistrée et qui satisfont à des normes de crédit et sont assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer ces filiales de leurs obligations envers leurs titulaires de police.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat présentés dans le tableau ci-dessous des montants suivants :

	2013	2012
Primes	193 \$	197 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	21	75

Risque lié aux fonds distincts

Les placements détenus pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts sont exposés à divers risques financiers. Selon les dispositions des contrats, les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages découlant du rendement de ces placements, même si ceux-ci sont détenus par la filiale d'assurance de personnes qui offre ces contrats. Cette dernière offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits en situation de décaissement visant à protéger les titulaires de parts de certains fonds. Ces garanties constituent la principale exposition de cette filiale d'assurance de personnes.

Les provisions techniques incluent les montants nécessaires pour honorer les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts, qui sont déterminés au moyen de modèles stochastiques définis par l'ICA. Ces modèles reposent sur la nature des garanties et sur des hypothèses relatives au rendement des placements, à la mortalité et aux taux de déchéance des contrats. Les frais d'acquisition différés, soit les dépenses engagées lors de la vente de contrats individuels de fonds distincts, sont comptabilisés aux provisions techniques et amortis sur la même période que les charges de rachat applicables. Les provisions techniques tiennent compte du fait que les revenus futurs seront disponibles pour recouvrer le montant non amorti des frais d'acquisition.

Afin de réduire les impacts défavorables potentiels pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats utilise un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements défavorables des marchés boursiers sur le coût futur des garanties, ainsi qu'un programme de couverture visant à contrer les mouvements défavorables des taux d'intérêt sur ce coût futur. Ces programmes couvrent la totalité des contrats et des fonds offerts aux clients par cette filiale d'assurance de personnes.

Risque de taux d'intérêt

Pour se prémunir contre les pertes résultant de la variation des taux d'intérêt, les filiales d'assurance de personnes se sont dotées de la politique d'appariement de l'actif et du passif mentionnée auparavant dans cette note dont elles assurent le respect à l'aide de contrôles périodiques.

Cette politique définit clairement les risques acceptables. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif de ce même secteur et est investi dans des placements qui répondent aux exigences des produits associés.

Un des éléments de contrôle de la politique d'appariement porte sur l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La comparaison des durées permet de mesurer la sensibilité aux taux d'intérêt de la valeur de marché des actifs et des passifs. Les filiales d'assurance de personnes effectuent globalement le contrôle de la situation d'appariement pour tous leurs secteurs d'affaires, puisque la politique d'appariement établit des limites à cet égard.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Gestion des risques (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2013, il existe un écart de 0,2 année (0,1 année en 2012) entre la durée des actifs et des passifs.

Les risques associés à la non-coordination des durées des placements du portefeuille, à la non-coordination des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

L'incidence sur le résultat net de cette non-coordination des flux monétaires serait nulle advenant un mouvement des taux d'intérêt à l'intérieur des limites considérées pour établir les provisions techniques, alors qu'un mouvement des taux à l'extérieur de ces limites aurait un impact sur le résultat net.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés les 31 décembre, l'incidence estimative sur le « Résultat net de l'exercice » d'une variation des taux d'intérêt hors des limites prévues dans le calcul des provisions techniques :

	2013	2012
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	90 \$	189 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	(1)	(222)

Risque de liquidité

La gestion des liquidités à court terme vise à garantir la suffisance des fonds nécessaires pour acquitter les engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion des liquidités stratégiques vise à assurer une stabilité entre les sources et l'utilisation de fonds dans un contexte permanent en tenant compte des facteurs économiques, opérationnels et d'affaires qui pourraient influencer cet équilibre.

La gestion du risque de liquidité est couverte par la politique d'appariement décrite précédemment et la politique de liquidité propre aux filiales d'assurance de personnes. Cette dernière politique assure une gestion globale proactive des éléments du bilan de ces filiales au moyen de l'établissement de limites. De plus, les gestionnaires de l'actif de ces filiales s'assurent qu'une proportion adéquate des actifs est détenue dans des titres facilement négociables. Les échéances contractuelles des provisions techniques sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les projections contenues dans ces tableaux sont supérieures au solde des provisions techniques présenté au bilan combiné, puisqu'il s'agit des flux sortants prévus qui excluent, entre autres, tout élément d'escompte. Ces flux sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des assurés et nets de réassurance. De plus, les montants de ces tableaux représentent les flux de trésorerie estimés, qui pourraient différer des flux de trésorerie réels.

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Moins de 1 an	1 157 \$	1 141 \$
De 1 an à 5 ans	2 900	2 971
Plus de 5 ans	24 365	23 135
Total	28 422 \$	27 247 \$

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT

Méthodologie et hypothèses

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont estimées au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes actuarielles en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance de dommages utilisent des techniques actuarielles telles que les méthodes de matérialisation des sinistres survenus, de fréquence-sévérité, de Bornhuetter-Ferguson et de taux de sinistralité, afin de déterminer la meilleure estimation des provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces méthodes permettent d'estimer les sinistres à l'ultime en projetant les montants des sinistres par secteurs d'affaires et par année de survenance, en fonction de l'historique des sinistres survenus en ce qui a trait au montant, au nombre et au coût moyen des sinistres, pour les méthodes de matérialisation des sinistres survenus et de fréquence-sévérité, et selon un montant de sinistre attendu pour la méthode de Bornhuetter-Ferguson et de taux de sinistralité.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée afin de projeter ce que sera l'évolution future des sinistres (ou que l'évolution passée des sinistres sera similaire à l'évolution future des sinistres). De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou changements nécessaires afin d'établir adéquatement les provisions pour sinistres et frais de règlement pour que celles-ci représentent la meilleure estimation des paiements futurs sur les sinistres en suspens, y compris ceux survenus mais non déclarés auxquels on peut s'attendre, compte tenu des données et des informations actuellement connues. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégorie de risque et par zone géographique. De plus, les estimations effectuées prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement par sinistre et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

L'estimation initiale des provisions pour sinistres et frais de règlement correspond à un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée afin de reconnaître la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux d'intérêt des actifs soutenant les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ce taux peut fluctuer en fonction des variations des taux d'intérêt et des écarts de crédit.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (suite)

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT (SUITE)

Méthodologie et hypothèses (suite)

Puisque les estimations relatives aux sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure et que leur fluctuation peut être importante à court terme, les filiales d'assurance de dommages incluent des marges pour écarts défavorables dans leurs hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs à l'égard du portefeuille d'actifs qui sous-tend les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces marges pour écarts défavorables sont déterminées en conformité avec les normes actuarielles reconnues afin de s'assurer que le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est suffisant pour régler les prestations futures. Les marges pour écarts défavorables sélectionnées sont à l'intérieur des fourchettes recommandées par l'ICA.

Variation des provisions pour sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant montre la variation des provisions pour sinistres et frais de règlement au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2013			2012		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	1 862 \$	36 \$	1 826 \$	1 623 \$	30 \$	1 593 \$
Sinistres survenus au cours de l'exercice	1 503	1	1 502	1 404	8	1 396
Évolution des sinistres survenus au cours des exercices précédents	(132)	4	(136)	(76)	---	(76)
Évolution des taux d'actualisation	(24)	---	(24)	5	---	5
Sinistres payés au cours de l'exercice	(1 222)	(11)	(1 211)	(1 094)	(2)	(1 092)
Solde à la fin	1 987 \$	30 \$	1 957 \$	1 862 \$	36 \$	1 826 \$

Les changements d'hypothèses n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers combinés au 31 décembre 2013 et 2012.

Analyse de sensibilité des hypothèses

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont sensibles à certaines hypothèses clés. Il n'a pas été possible de quantifier indépendamment la sensibilité de certaines hypothèses de nature qualitative, comme les changements législatifs ou l'incertitude relative au processus d'estimation. L'analyse qui suit porte sur des variations raisonnablement plausibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes et présente l'incidence de ces variations sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ». La corrélation des hypothèses aurait une incidence significative dans la détermination des sinistres ultimes, mais pour démontrer l'incidence causée par les variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle.

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres »	
		2013	2012
Coût moyen de règlement des sinistres	+ 5 %	(92) \$	(88) \$
Nombre de sinistres survenus mais non déclarés	+ 5	(6)	(6)
Taux d'actualisation	+ 1	43	40
Taux d'actualisation	- 1	(46)	(43)

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Évolution des sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant indique l'évolution des sinistres et frais de règlement sur une base nette. Il présente l'estimation du montant ultime des sinistres, y compris ceux déclarés et ceux survenus mais non déclarés, pour chaque année de survenance, et ce à chaque date de clôture, avec les paiements cumulatifs effectués à ce jour :

	2006 et antérieures	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Estimation du montant ultime des sinistres :									
À la fin de l'année de survenance		1 023 \$	1 156 \$	1 092 \$	1 118 \$	1 291 \$	1 396 \$	1 495 \$	
Une année plus tard		994	1 110	1 079	1 120	1 291	1 343		
Deux années plus tard		962	1 111	1 093	1 108	1 257			
Trois années plus tard		959	1 111	1 088	1 088				
Quatre années plus tard		954	1 097	1 078					
Cinq années plus tard		943	1 088						
Six années plus tard		934							
Paiements cumulatifs à ce jour		878	1 004	949	896	936	960	835	
Provisions pour sinistres et frais de règlement, nettes	132 \$	56 \$	84 \$	129 \$	192 \$	321 \$	383 \$	660 \$	1 957 \$
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et frais de règlement	25	---	2	1	---	---	2	---	30
Provisions pour sinistres et frais de règlement, brutes	157 \$	56 \$	86 \$	130 \$	192 \$	321 \$	385 \$	660 \$	1 987 \$

Gestion des risques

En plus des risques liés aux hypothèses actuarielles, les filiales d'assurance de dommages sont exposées aux risques suivants inhérents aux activités d'assurance.

Risque d'assurance

Les filiales d'assurance de dommages souscrivent principalement des contrats d'assurance automobile, habitation, de biens commerciaux et autres à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, ces filiales sont exposées au risque d'assurance. Ce dernier comporte plusieurs volets : le risque de conception et de tarification des produits d'assurance, le risque de souscription et de règlement des sinistres, le risque lié à la constitution des provisions pour sinistres et frais de règlement, le risque de catastrophe et le risque de réassurance.

Le risque de conception et de tarification des produits d'assurance est le risque de pertes financières liées aux activités d'assurance, lorsque les engagements pouvant découler d'une gamme de produits donnée vont au-delà de ceux prévus ou qu'ils excèdent le prix qu'on s'attend à pouvoir fixer pour ces produits.

Le risque de souscription et de règlement des sinistres, quant à lui, est le risque résultant de la sélection des risques, du règlement des réclamations et de la gestion des clauses contractuelles.

Pour gérer ces deux risques, les filiales d'assurance de dommages ont adopté des pratiques et des procédures rigoureuses portant sur le développement et la tarification des produits de même que sur la gestion des souscriptions et des engagements, lesquelles prennent en compte de nombreux facteurs qui sont revus et adaptés régulièrement selon l'évolution du contexte du marché de l'industrie. En outre, les filiales d'assurance de dommages réduisent l'exposition au risque lié au règlement des sinistres en procédant à un examen détaillé régulier des procédures de gestion des sinistres et en menant des enquêtes fréquentes sur les sinistres frauduleux possibles.

Le risque lié à la constitution des provisions pour sinistres et frais de règlement est le risque que les provisions constituées ne suffisent pas à couvrir les risques inhérents aux polices d'assurance émises. Les provisions ont pour objet de couvrir les obligations estimatives des filiales d'assurance de dommages en ce qui concerne le paiement de tous les sinistres et des frais de règlement par rapport aux primes perçues ou à percevoir sur les polices d'assurance souscrites. Il existe un risque d'écart important entre les montants provisionnés et les montants réels auxquels pourraient être réglés les sinistres à l'ultime. Les filiales d'assurance de dommages ont comme pratique d'établir leurs provisions pour sinistres et frais de règlement à partir de méthodes actuarielles reconnues qui tiennent compte d'une multitude de facteurs et d'analyses de tendances qui sont mis à jour périodiquement.

Le risque de catastrophe est le risque de perte découlant d'un trop grand nombre de demandes de règlement liées à une même catastrophe. Pour limiter les conséquences potentielles des catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont recours à la réassurance, grâce à laquelle des remboursements sont obtenus lorsque le montant des réclamations dépasse 30 M\$ pour une même catastrophe.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Gestion des risques (suite)

Risque d'assurance (suite)

Quant au risque de réassurance, il se définit comme le risque de pertes financières attribuables à l'insuffisance des garanties de réassurance ou à la défaillance du réassureur. Ainsi, dans le but de réduire le risque lié à la volatilité des taux de sinistre, les filiales d'assurance de dommages ont recours à des ententes de réassurance avec plusieurs réassureurs de façon à limiter l'incidence sur un risque en particulier ou sur un ensemble de risques à la suite d'un événement majeur. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les assurés. Les filiales d'assurance de dommages gèrent ce risque en se dotant d'une couverture de réassurance adéquate prenant en compte les exigences réglementaires, qui est réévaluée annuellement en fonction de l'évolution de leurs besoins, de même qu'en favorisant des pratiques et procédures leur permettant de limiter ce risque à un niveau acceptable. À cet effet, ces filiales obtiennent, de leurs conseillers en réassurance, toutes les données requises pour assurer un suivi de la saine situation financière des réassureurs. De plus, chacun des réassureurs avec lesquels ces filiales font affaire doit avoir une cote minimale de « A- » et répondre à d'autres critères préétablis.

Les filiales d'assurance de dommages suivent une politique de souscription et de réassurance des contrats d'assurance qui, en majeure partie, limite leur responsabilité à un montant de 5 M\$ par police.

L'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat présentés dans le tableau ci-dessous des montants suivants :

	2013	2012
Primes	38 \$	35 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	5	8

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt sur les provisions pour sinistres et frais de règlement. Cette stratégie est conforme à l'exigence de la directive D-10 du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), intitulée « Comptabilisation des instruments financiers désignés en fonction de l'option de la juste valeur », permettant de minimiser l'effet de la variation du taux d'intérêt sur les excédents nets et la situation financière. Ainsi, les filiales d'assurance de dommages ont désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat une partie de leurs obligations qui appuient les provisions pour sinistres et frais de règlement. Cette désignation vise à réduire la volatilité causée par les variations de juste valeur des provisions pour sinistres et frais de règlement en raison de variations des taux d'actualisation. Pour y arriver, les filiales d'assurance de dommages s'assurent essentiellement que la durée moyenne pondérée des titres de créance désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat est approximativement égale à la durée moyenne pondérée des provisions pour sinistres et frais de règlement. Le taux utilisé pour actualiser les provisions pour sinistres et frais de règlement est calculé selon le rendement des placements qui appuient celles-ci. De plus, ce risque est également atténué par une gestion rigoureuse de la trésorerie et la diversification des échéances des titres.

Risque de liquidité

Afin de gérer leurs exigences en matière de flux de trésorerie, les filiales d'assurance de dommages ont fixé des limites et mis en œuvre des techniques efficaces de surveillance, de mesure et de contrôle de l'exposition au risque de liquidité. Une partie des placements est maintenue dans des titres à court terme très liquides, lesquels sont utilisés pour gérer les besoins opérationnels de ces filiales. Par ailleurs, pour se protéger contre tout besoin important et imprévu de liquidités, les filiales d'assurance de dommages détiennent une partie importante de leurs placements dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par des gouvernements, des obligations de sociétés de première qualité et des actions ordinaires négociées sur les marchés canadiens et étrangers.

Au 31 décembre, les échéances contractuelles des provisions pour sinistres et frais de règlement sont les suivantes :

	2013	2012
Moins de 1 an	557 \$	525 \$
De 1 an à 5 ans	861	814
Plus de 5 ans	441	375
Total	1 859 \$	1 714 \$

NOTE 18 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Créditeurs	1 309 \$	1 388 \$
Intérêts à payer	1 094	1 083
Provisions pour risques et charges	243	235
Revenus reportés relatifs aux programmes de fidélisation	221	197
Impôt à payer	138	77
Dettes auprès d'institutions financières	23	43
Parts sociales et privilégiées	21	22
Autres	1 668	1 382
	4 717 \$	4 427 \$

NOTE 19 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan combiné du Mouvement Desjardins sont des obligations de premier rang émises par Capital Desjardins inc. dont le produit brut est investi dans des billets subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers, qui sont émis par les caisses Desjardins du Québec. Ces obligations de premier rang ont priorité, quant au droit de paiement, sur tous les titres d'emprunt subordonnés de Capital Desjardins inc. et sont garanties par une hypothèque grevant les billets subordonnés émis par les caisses Desjardins du Québec.

Les remboursements et annulations de ces obligations sont assujettis au consentement et à l'approbation des diverses autorités réglementaires. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Obligations de premier rang série E (valeur nominale de 500 M\$) émises le 30 mars 2009, échéant en avril 2019, portant intérêt au taux annuel de 5,756 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 4,97 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur. ⁽¹⁾	479 \$	494 \$
Obligations de premier rang série F (valeur nominale de 500 M\$) émises le 1 ^{er} juin 2009, échéant en juin 2021, portant intérêt au taux annuel de 5,541 % pour les sept premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,88 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur.	497	497
Obligations de premier rang série G (valeur nominale de 900 M\$) émises le 5 mai 2010, échéant en mai 2020, portant intérêt au taux annuel de 5,187 %, remboursables au gré de l'émetteur à compter de 2015.	896	897
Obligations de premier rang série H (valeur nominale de 700 M\$) émises le 23 novembre 2010, échéant en novembre 2020, portant intérêt au taux annuel de 3,797 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,32 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur à compter de 2015.	696	697
Obligations de premier rang série J (valeur nominale de 500 M\$) émises le 15 décembre 2011, échéant en décembre 2026, portant intérêt au taux annuel de 4,954 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 2,67 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur à compter de 2021.	495	496
	3 063 \$	3 081 \$

(1) Le droit de remboursement anticipé des obligations de premier rang, série E sera exercé le 1^{er} avril 2014.

Émission et remboursement

En 2013, il n'y a eu aucune émission ni aucun remboursement d'obligations de premier rang.

Au cours de l'exercice 2012, la totalité des obligations de premier rang série C en circulation, d'un montant de 300 M\$, ont été remboursées par anticipation.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

Contrats liés aux taux d'intérêt

Les contrats liés aux taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des Bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue au cours des deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations dans lesquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incident de crédit précisé dans l'accord se produit.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices boursiers et sur produits de base. Il emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et de ses clients et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

Au 31 décembre 2013	Échéances				Montants nominaux de référence
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats hors cote					
Swaps de taux d'intérêt	21 191 \$	32 249 \$	24 682 \$	4 936 \$	83 058 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 694	4 005	---	---	5 699
Contrats négociables en Bourse					
Contrats à terme normalisés	6 365	201	---	1	6 567
Options achetées	32	---	---	---	32
Options vendues	25	---	---	---	25
	29 307	36 455	24 682	4 937	95 381
Contrats de change					
Contrats hors cote					
Contrats à terme	9 713	486	---	---	10 199
Swaps de devises	2 349	2 127	1 595	---	6 071
Options achetées	178	14	---	---	192
Options vendues	192	16	---	---	208
Contrats négociables en Bourse					
Contrats à terme	25	---	---	---	25
	12 457	2 643	1 595	---	16 695
Autres contrats⁽¹⁾					
Contrats hors cote					
Swaps	147	267	1 126	---	1 540
Options achetées	1 504	4 506	3 458	23	9 491
Options vendues	1 503	4 458	3 327	---	9 288
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation					
Swaps	---	---	545	---	545
Contrats négociables en Bourse					
Contrats à terme normalisés	597	---	---	---	597
Options achetées	1	---	---	---	1
	3 752	9 231	8 456	23	21 462
Total des instruments financiers dérivés	45 516 \$	48 329 \$	34 733 \$	4 960 \$	133 538 \$

(1) Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

Au 31 décembre 2012	Échéances				Montants nominaux de référence
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats hors cote					
Swaps de taux d'intérêt	23 736 \$	28 080 \$	27 096 \$	5 143 \$	84 055 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	4 282	2 211	---	---	6 493
Options achetées	150	---	---	---	150
Options vendues	150	---	---	---	150
Contrats négociables en Bourse					
Contrats à terme normalisés	712	31	---	---	743
Options achetées	26	---	---	---	26
Options vendues	36	---	---	---	36
	29 092	30 322	27 096	5 143	91 653
Contrats de change					
Contrats hors cote					
Contrats à terme	7 132	122	11	---	7 265
Swaps de devises	1 407	1 169	2 487	---	5 063
Options achetées	171	1	---	---	172
Options vendues	174	2	---	---	176
	8 884	1 294	2 498	---	12 676
Autres contrats⁽¹⁾					
Contrats hors cote					
Swaps	231	229	1 928	---	2 388
Options achetées	1 446	3 482	3 200	285	8 413
Options vendues	1 443	3 477	3 129	275	8 324
Contrats négociables en Bourse					
Contrats à terme normalisés	688	---	---	---	688
	3 808	7 188	8 257	560	19 813
Total des instruments financiers dérivés	41 784 \$	38 804 \$	37 851 \$	5 703 \$	124 142 \$

(1) Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2013			Au 31 décembre 2012		
	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture						
Couverture de juste valeur						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	25 232 \$	307 \$	140 \$	21 159 \$	461 \$	72 \$
	25 232	307	140	21 159	461	72
Contrats de change						
Contrats de change à terme	93	---	---	205	---	2
Swaps de devises	4 254	280	---	3 482	90	17
	4 347	280	---	3 687	90	19
Total – Couverture de juste valeur	29 579	587	140	24 846	551	91
Couverture de flux de trésorerie						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	21 718	180	78	25 603	409	24
	21 718	180	78	25 603	409	24
Contrats de change						
Swaps de devises	733	---	54	656	---	121
	733	---	54	656	---	121
Total – Couverture de flux de trésorerie	22 451	180	132	26 259	409	145
Total – Désignés comme instruments de couverture	52 030	767	272	51 105	960	236
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	36 108	286	283	37 293	537	236
Contrats de garantie de taux d'intérêt	5 699	7	8	6 493	1	1
Contrats à terme normalisés	6 567	---	---	743	---	---
Options achetées	32	5	---	176	2	---
Options vendues	25	---	2	186	---	1
	48 431	298	293	44 891	540	238
Contrats de change						
Contrats de change à terme	10 131	106	27	7 060	30	26
Swaps de devises	1 084	16	---	925	5	7
Options achetées	192	3	---	172	1	---
Options vendues	208	---	3	176	---	1
	11 615	125	30	8 333	36	34
Autres contrats						
Swaps	2 085	12	11	2 388	34	33
Contrats à terme normalisés	598	---	---	688	---	---
Options achetées	9 491	1 120	---	8 413	668	---
Options vendues	9 288	---	1 113	8 324	---	681
	21 462	1 132	1 124	19 813	702	714
Total – À des fins de transaction	81 508	1 555	1 447	73 037	1 278	986
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	133 538 \$	2 322 \$	1 719 \$	124 142 \$	2 238 \$	1 222 \$
Moins :						
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	---	442 \$	442 \$	---	356 \$	356 \$
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	133 538 \$	1 880 \$	1 277 \$	124 142 \$	1 882 \$	866 \$

(1) Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les tableaux suivants présentent les dates de tombée prévues des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture ainsi que les dates où ces flux devraient être comptabilisés à l'état combiné du résultat.

Flux de trésorerie

2013	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Flux de trésorerie intrants (actifs)	445 \$	501 \$	476 \$	375 \$	196 \$	19 \$	2 012 \$
Flux de trésorerie extrants (passifs)	909	98	31	4	---	---	1 042
Flux de trésorerie nets	(464) \$	403 \$	445 \$	371 \$	196 \$	19 \$	970 \$

2012	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Flux de trésorerie intrants (actifs)	560 \$	537 \$	498 \$	346 \$	125 \$	17 \$	2 083 \$
Flux de trésorerie extrants (passifs)	188	762	41	28	3	---	1 022
Flux de trésorerie nets	372 \$	(225) \$	457 \$	318 \$	122 \$	17 \$	1 061 \$

État combiné du résultat

2013	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Revenu d'intérêts	449 \$	502 \$	470 \$	370 \$	181 \$	16 \$	1 988 \$
Frais d'intérêts	137	91	29	3	---	---	260
Incidence nette sur les excédents	312 \$	411 \$	441 \$	367 \$	181 \$	16 \$	1 728 \$

2012	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Revenu d'intérêts	560 \$	537 \$	493 \$	333 \$	115 \$	15 \$	2 053 \$
Frais d'intérêts	182	69	39	27	3	---	320
Incidence nette sur les excédents	378 \$	468 \$	454 \$	306 \$	112 \$	15 \$	1 733 \$

Le reclassement à l'état combiné du résultat de l'exercice des gains nets relatifs aux instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2013	2012
Revenu d'intérêts	109 \$	158 \$
Frais d'intérêts	2	1
	107	157
Impôts sur les excédents	38	32
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	69 \$	125 \$

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Les montants bruts liés à l'inefficacité des couvertures de juste valeur et les montants relatifs à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », se détaillent comme suit pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2013	2012
(Pertes) gains sur les éléments couverts	(95) \$	151 \$
Gains (pertes) sur les instruments dérivés	92	(160)
Inefficacité des couvertures de juste valeur	(3)	(9)
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(12)	(2)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par la Banque des règlements internationaux (BRI), à l'exclusion des éléments prescrits par cette dernière, soit la valeur de remplacement des contrats de change à terme d'une échéance initiale de moins de 14 jours et les instruments dérivés négociés par l'intermédiaire de marchés boursiers, qui font l'objet d'une marge de sécurité quotidienne.
Solde pondéré en fonction du risque	Le solde pondéré en fonction du risque lié à la solvabilité de la contrepartie établi selon les taux stipulés par la BRI.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2013				Au 31 décembre 2012			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps	83 058 \$	773 \$	1 133 \$	229 \$	84 055 \$	1 407 \$	1 758 \$	354 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	5 699	7	29	11	6 493	1	12	2
Contrats à terme normalisés	6 567	---	---	---	743	---	---	---
Options achetées	32	5	6	---	176	2	2	---
Options vendues	25	---	---	---	186	---	---	---
	95 381	785	1 168	240	91 653	1 410	1 772	356
Contrats de change								
Contrats de change à terme	10 224	106	228	57	7 265	30	108	32
Swaps de devises	6 071	296	506	101	5 063	95	292	58
Options achetées	192	3	5	2	172	1	3	1
Options vendues	208	---	---	---	176	---	---	---
	16 695	405	739	160	12 676	126	403	91
Autres contrats								
Swaps	2 085	12	171	31	2 388	34	293	49
Contrats à terme normalisés	598	---	---	---	688	---	---	---
Options achetées	9 491	1 120	1 866	373	8 413	668	1 337	267
Options vendues	9 288	---	---	---	8 324	---	---	---
	21 462	1 132	2 037	404	19 813	702	1 630	316
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	133 538 \$	2 322 \$	3 944 \$	804 \$	124 142 \$	2 238 \$	3 805 \$	763 \$
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	---	442 \$	---	486 \$	---	356 \$	---	419 \$
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	133 538 \$	1 880 \$	3 944 \$	318 \$	124 142 \$	1 882 \$	3 805 \$	344 \$

(1) Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque
Cote d'évaluation du risque de crédit ⁽¹⁾				
AAA, AA+, AA, AA-	652 \$	201 \$	834 \$	240 \$
A+, A, A-	1 554	542	1 376	500
BBB, B, BB-, BBB-	15	13	2	2
Non cotée	101	48	26	21
Total	2 322	804	2 238	763
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	442	486	356	419
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	1 880 \$	318 \$	1 882 \$	344 \$
Type de contrepartie				
Institutions financières	2 260 \$	765 \$	2 183 \$	739 \$
Autres	62	39	55	24
Total	2 322	804	2 238	763
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	442	486	356	419
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	1 880 \$	318 \$	1 882 \$	344 \$

(1) Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont celles établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou des clients du Mouvement Desjardins.

(2) Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – ACQUISITIONS IMPORTANTES

ACQUISITIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2013

Coast Capital Insurance Services Ltd.

Le 2 juillet 2013, par l'entremise de Western Financial Group Inc., une filiale en propriété exclusive de Desjardins Société financière inc., le Mouvement Desjardins a acquis 100 % des actions en circulation de Coast Capital Insurance Services Ltd. (CCIS) pour un montant total de 99 M\$ en plus du fonds de roulement excédentaire de 17 M\$ de cette société. CCIS offre des produits d'assurance de dommages et d'assurance pour les entreprises sur le marché de détail de l'Ouest canadien. Cette acquisition permet au Mouvement Desjardins de poursuivre son développement pancanadien.

Cette transaction répond à la définition d'un regroupement d'entreprises et est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition est présentée ci-dessous :

Actifs identifiables nets acquis	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 \$
Immobilisations incorporelles	43
Autres actifs	17
Autres passifs	(17)
	49 \$
Goodwill résultant de l'acquisition	67
Contrepartie totale	116 \$
Moins :	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières acquis	6
Trésorerie nette utilisée pour l'acquisition	110 \$

Le goodwill est attribuable aux occasions d'affaires et aux synergies devant résulter de l'acquisition de CCIS par le Mouvement Desjardins. Aucune tranche du goodwill comptabilisé n'est déductible aux fins de l'impôt.

Depuis l'acquisition, la contribution de CCIS au « Revenu total » et aux « Excédents nets de l'exercice après ristourne aux membres » du Mouvement Desjardins s'est élevée respectivement à 14 M\$ et à 3 M\$. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, cette contribution aurait été de 28 M\$ et de 11 M\$, respectivement.

NOTE 21 – ACQUISITIONS IMPORTANTES (suite)

ACQUISITIONS (suite)

Qtrade Canada Inc.

Le 3 avril 2013, par l'entremise de Desjardins Société financière inc., une filiale en propriété exclusive de la Fédération, le Mouvement Desjardins a acquis 40 % des actions en circulation de Qtrade Canada Inc. (Qtrade) sur une base pleinement diluée, pour un montant total de 65 M\$. Qtrade est une société spécialisée dans les domaines du courtage en ligne et des services de gestion de patrimoine et elle exerce ses activités principalement pour le compte de coopératives de crédit. Cette acquisition permettra au Mouvement Desjardins d'accélérer son développement pancanadien et d'accroître ses activités auprès des coopératives de crédit.

Cette transaction répond à la définition d'un regroupement d'entreprises, puisque le Mouvement Desjardins a acquis 100 % des actions avec droit de vote et a obtenu le contrôle des activités de Qtrade.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition est présentée ci-dessous :

Actifs identifiables nets acquis	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 \$
Valeurs mobilières	49
Autres actifs	437
Autres passifs	(410)
	82 \$
Goodwill résultant de l'acquisition	32
Moins :	
Participations ne donnant pas le contrôle	49
Contrepartie totale	65 \$
Moins :	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières acquis	6
Trésorerie nette utilisée pour l'acquisition	59 \$

Le goodwill est attribuable aux occasions d'affaires et aux synergies devant résulter de l'acquisition de Qtrade par le Mouvement Desjardins. Aucune tranche du goodwill comptabilisé n'est déductible aux fins de l'impôt.

Les participations ne donnant pas le contrôle, soit celles des détenteurs d'actions sans droit de vote de catégories A et C de Qtrade, sont évaluées sur la base de la quote-part de l'actif net identifiable.

Depuis l'acquisition, la contribution de Qtrade a augmenté le « Revenu total » de 43 M\$ et diminué les « Excédents nets de l'exercice après ristourne aux membres » du Mouvement Desjardins de 1 M\$. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, la contribution de Qtrade aurait augmenté le « Revenu total » de 58 M\$ et diminué les « Excédents nets de l'exercice après ristourne aux membres » de 2 M\$.

Dans le cadre de cette transaction, le Mouvement Desjardins a consenti aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle des options de vente de leurs participations à des dates prédéterminées et à un prix représentant la juste valeur à ces dates. À la date de l'acquisition, le Mouvement Desjardins a comptabilisé un passif financier lié à ces options de vente de 96 M\$ représentant la valeur actualisée du montant de rachat, au poste « Autres Passifs – Autres ». La contrepartie de ce passif a été comptabilisée aux « Réserves ». Les variations ultérieures de la juste valeur du passif lié aux options de vente sont comptabilisées à l'état combiné du résultat.

Exercice terminé le 31 décembre 2012

RPADS

Le 1^{er} mars 2012, le Mouvement Desjardins a, par l'entremise de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, investi 71 M\$ dans RPADS, une société en commandite détenant un portefeuille immobilier. Grâce à cet investissement, le Mouvement Desjardins a obtenu une participation de 80 % dans RPADS. Cet investissement constitue un placement dans une coentreprise et est présenté au poste « Autres actifs – Autres » du bilan combiné.

De plus, en décembre 2012, le Mouvement a disposé en faveur de RPADS d'immeubles de placement d'une juste valeur de 157 M\$ en échange d'une participation supplémentaire dans celle-ci. Un apport d'une proportion équivalente de l'autre coentrepreneur a eu pour effet de maintenir les pourcentages de détention de chacune des parties.

NOTE 22 – CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes, de parts de ristournes et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables dans les cas énoncés à la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominatives sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. L'intérêt est déterminé annuellement par l'assemblée générale de chaque caisse. Selon le programme de réinvestissement des intérêts, les intérêts sur les parts de ristournes sont versés en parts, alors que les intérêts sur les parts permanentes peuvent être payés en espèces ou en parts. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social », après leur approbation par l'assemblée générale de chaque caisse au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F d'une valeur nominale de 10 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie de ces parts. Le taux d'intérêt des parts de capital F est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social » après leur approbation par l'assemblée générale. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Parts de qualification	36 \$	37 \$
Parts permanentes	2 184	2 122
Parts de ristournes	163	138
Parts de capital F	1 498	1 025
	3 881 \$	3 322 \$

ÉMISSIONS DE PARTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Fédération a procédé à l'émission de 47 613 073 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 473 M\$, qui correspond au produit brut tiré de cette émission, soit 476 M\$, moins des frais d'émission et autres éléments totalisant 3 M\$.

En 2012, la Fédération a procédé à l'émission de 102 589 044 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 1 025 M\$, qui correspond au produit brut tiré de cette émission, soit 1 026 M\$, moins les frais d'émission de 1 M\$.

NOTE 23 – CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux caisses populaires membres de la FCPO, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, soit la FCPO et les caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou plusieurs séries.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, soit la FCPO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou plusieurs séries.

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIES B ET C ÉMISES ET PAYÉES

Actions privilégiées de catégorie B – séries 2000, 2002 et 2003

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé du taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables, majoré de 0,50 % ou 6,00 % pour la série 2000, de 1,00 % ou 5,25 % pour la série 2002 et de 1,00 % ou 4,00 % pour la série 2003, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Un dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur depuis le 30 septembre 2005 pour la série 2000, depuis le 1^{er} juillet 2007 pour la série 2002 et depuis le 1^{er} mars 2008 pour la série 2003. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contreviendrait pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* de l'Ontario régissant la suffisance de capital.

Actions privilégiées de catégorie C – série 2010

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé du taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables, majoré de 0,5 % ou 4,25 %, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Le dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur à partir du 1^{er} janvier 2015. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendrait pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* de l'Ontario régissant la suffisance de capital.

ACTIONS ÉMISES ET PAYÉES

	Nombre d'actions	2013		Nombre d'actions	2012
Actions privilégiées de catégorie A	689 400	7	\$	682 000	7
Actions privilégiées de catégorie B – série 2000	51 600	1		50 000	1
Actions privilégiées de catégorie B – série 2002	1 071 400	10		380 200	4
Actions privilégiées de catégorie B – série 2003	---	---		655 200	6
Actions privilégiées de catégorie C – série 2010	6 430 000	64		6 205 300	62
		82	\$		80

Au cours de l'exercice 2013, l'émetteur a versé un dividende de 2 M\$ sous forme d'actions privilégiées de catégorie C – série 2010, soit 224 700 actions. Il a également émis 7 400 actions privilégiées de catégorie A, 1 600 actions privilégiées de catégorie B – série 2000 et 691 200 actions privilégiées de catégorie B – série 2002 pour un montant total de 6 M\$ et racheté 655 200 actions privilégiées de catégorie B – série 2003 pour un montant de 6 M\$.

Au cours de l'exercice 2012, l'émetteur a versé un dividende de 2 M\$ sous forme d'actions privilégiées de catégorie C – série 2010, soit 205 300 actions.

NOTE 24 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	291 \$	33 \$	324 \$	28 \$
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	129	---	372	---
Autres	---	---	(2)	---
Cumul des autres éléments du résultat global	420 \$	33 \$	694 \$	28 \$

NOTE 25 – REVENUS (PERTES) NETS SUR LES TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d'instruments financiers détenus à des fins de transaction sur l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2013	2012
Revenus		
Revenu net d'intérêts	17 \$	29 \$
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(385)	(173)
	(368) \$	(144) \$

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d'instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2013	2012
Revenus		
Revenu net d'intérêts	13 \$	28 \$
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(282)	847
	(269) \$	875 \$

NOTE 26 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS – AUTRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les « Frais autres que d'intérêts – Autres » présentés à l'état combiné du résultat se détaillent comme suit :

	2013	2012
Honoraires professionnels	545 \$	529 \$
Commissions	423	387
Autres frais en personnel	210	211
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	179	182
Amortissement des immobilisations incorporelles	94	81
Frais liés aux dépôts, services et autres	92	85
Commandites et dons	81	85
Autres	391	300
	2 015 \$	1 860 \$

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge (le recouvrement) d'impôt comptabilisée dans les états financiers combinés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2013	2012 Retraité (note 3)
État combiné du résultat		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents	465 \$	382 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	5	(5)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(30)	(25)
Recouvrement d'impôt relatif à la provision pour ristournes aux membres	(45)	(73)
	395	279
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporelles	3	66
Variation des taux d'impôt	(4)	10
	(1)	76
	394	355
État combiné du résultat global		
Impôt exigible	(112)	(65)
Impôt différé	108	(111)
	(4)	(176)
Total de la charge d'impôt	390 \$	179 \$

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2013	2012 Retraité (note 3)
Impôts sur les excédents	439 \$	428 \$
Recouvrement d'impôt relatif à la provision pour ristournes aux membres	(45)	(73)
Impôts sur les excédents	394 \$	355 \$

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (suite)

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge (le recouvrement) d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2013	2012 Retraité (note 3)
Impôt au taux statutaire combiné de 26,97 % (27,57 % en 2012)	485 \$	455 \$
Déduction pour petites entreprises et crédit supplémentaire pour caisses de crédit	(18)	(20)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(50)	(55)
Variation des taux d'impôt	(4)	10
Dépenses non déductibles	8	12
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	5	(5)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(30)	(25)
Autres	(2)	(17)
	394 \$	355 \$

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan combiné		État combiné du résultat	
	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012 Retraité (note 3)	2013	2012 Retraité (note 3)
Actifs d'impôt différé				
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	30 \$	61 \$	31 \$	37 \$
Provision pour pertes sur prêts	73	71	(4)	4
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	479	621	(39)	16
Pertes fiscales	112	62	(39)	61
Autres	8	5	(24)	---
	702	820	(75)	118
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	108	105	3	5
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	87	103	71	(59)
Autres	---	---	---	12
	195	208	74	(42)
Solde net des actifs d'impôt différé	507 \$	612 \$	(1) \$	76 \$

Aux fins de la présentation du bilan combiné, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012 Retraité (note 3)
Actifs d'impôt différé ⁽¹⁾	810 \$	936 \$
Passifs d'impôt différé ⁽¹⁾	303	324
	507 \$	612 \$

(1) L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des crédits d'impôt pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan combiné est de 23 M\$ (33 M\$ au 31 décembre 2012). Ces montants n'ont pas de date d'expiration.

NOTE 28 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Régimes de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés des régimes de retraite de groupe ainsi que des régimes excédentaires de retraite de groupe, ces derniers procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, soit le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé dont les risques sont partagés entre les employeurs participants du Mouvement Desjardins. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures pour les années de service accumulées subséquentement. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées après 2013.

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRCR). La LRCR exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de la bonne administration de ce dernier en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier ou à mettre fin au régime.

Autre régime de groupe

Le Mouvement Desjardins offre également des régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu des régimes à prestations définies de groupe qui ne sont pas capitalisés.

Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et des régimes d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

Risques liés aux régimes de retraite et aux autres régimes

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des autres régimes de groupe et des autres régimes font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des méthodes comptables similaires à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

Stratégie d'appariement actif-passif

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le comité de retraite a adopté, il y a quelques années, une politique d'investissement guidé par le passif. Cette approche permet de contrôler davantage la situation financière du régime en investissant dans des actifs qui sont corrélés avec le passif et qui permettent de diminuer la volatilité des cotisations. La politique d'investissement guidé par le passif prend en compte l'augmentation de la couverture de la durée du passif de solvabilité et l'obtention d'un rendement suffisant pour assurer la capitalisation du régime à long terme.

Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises, s'il y a lieu.

Selon les exigences de la LRCR, les déficits doivent être financés sur une période maximale de 15 ans pour un déficit de capitalisation et de 10 ans pour un déficit de solvabilité.

NOTE 28 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS

Variation des passifs au titre des régimes à prestations définies

Les passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

	Régimes de retraite de groupe			Autre régime de groupe	Autres régimes			Passifs au titre des régimes à prestations définies
	Obligation au titre des régimes à prestations définies	Juste valeur des actifs	Total	Obligation au titre des régimes à prestations définies	Obligation au titre des régimes à prestations définies	Juste valeur des actifs	Total	
Au 1^{er} janvier 2012 – Retraité (note 3)	7 725 \$	5 879 \$	1 846 \$	604 \$	161 \$	33 \$	128 \$	2 578 \$
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	258	---	258	13	7	---	7	278
Charge / produit d'intérêts nets	400	306	94	31	8	2	6	131
Coût des services passés	24	---	24	---	1	---	1	25
	682	306	376	44	16	2	14	434
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	---	294	(294)	---	---	1	(1)	(295)
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	---	---	---	1	---	---	---	1
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	573	---	573	24	14	---	14	611
Pertes (gains) d'expérience	(160)	---	(160)	3	3	---	3	(154)
	413	294	119	28	17	1	16	163
<i>Autres variations</i>								
Cotisations des participants	181	181	---	---	---	---	---	---
Cotisations des employeurs ⁽¹⁾	---	604	(604)	---	---	6	(6)	(610)
Prestations payées	(300)	(299)	(1)	(22)	(7)	(1)	(6)	(29)
Autres variations	(6)	5	(11)	1	(2)	---	(2)	(12)
	(125)	491	(616)	(21)	(9)	5	(14)	(651)
Au 31 décembre 2012 – Retraité (note 3)	8 695 \$	6 970 \$	1 725 \$	655 \$	185 \$	41 \$	144 \$	2 524 \$
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	214	---	214	15	8	---	8	237
Charge / produit d'intérêts nets	396	315	81	30	9	2	7	118
	610	315	295	45	17	2	15	355
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	---	472	(472)	---	---	5	(5)	(477)
Pertes (gains) actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	688	---	688	(8)	13	---	13	693
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(683)	---	(683)	(98)	(17)	---	(17)	(798)
Pertes d'expérience	187	---	187	6	5	---	5	198
	192	472	(280)	(100)	1	5	(4)	(384)
<i>Autres variations</i>								
Cotisations des participants	190	190	---	---	---	---	---	---
Cotisations des employeurs ⁽¹⁾	---	641	(641)	---	---	8	(8)	(649)
Prestations payées	(335)	(333)	(2)	(14)	(7)	(1)	(6)	(22)
Autres variations	1	3	(2)	2	1	---	1	1
	(144)	501	(645)	(12)	(6)	7	(13)	(670)
Au 31 décembre 2013	9 353 \$	8 258 \$	1 095 \$	588 \$	197 \$	55 \$	142 \$	1 825 \$

(1) En 2013, l'employeur a versé 318 M\$ de cotisations supplémentaires au principal régime de retraite de groupe (288 M\$ en 2012).

NOTE 28 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Situation de capitalisation

	Au 31 décembre 2013				Au 31 décembre 2012 Retraite (note 3)			
	Régimes de retraite de groupe	Autre régime de groupe	Autres régimes	Total	Régimes de retraite de groupe	Autre régime de groupe	Autres régimes	Total
Régimes financés								
Obligation au titre des régimes à prestations définies	9 276 \$	---	71 \$	9 347 \$	8 623 \$	---	64 \$	8 687 \$
Juste valeur des actifs des régimes	8 258	---	55	8 313	6 970	---	41	7 011
	(1 018) \$	---	(16) \$	(1 034) \$	(1 653) \$	---	(23) \$	(1 676) \$
Régimes non financés								
Obligation au titre des régimes à prestations définies	77 \$	588 \$	126 \$	791 \$	72 \$	655 \$	121 \$	848 \$
	(77) \$	(588) \$	(126) \$	(791) \$	(72) \$	(655) \$	(121) \$	(848) \$

Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	---	125 \$	---	474 \$
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	80	1 885	860	---
Autres émetteurs	1 042	37	1 133	---
Actions	223	2 454	160	2 210
Placements immobiliers	925	101	773	98
Placements en infrastructure	772	34	692	31
Encaisse et titres du marché monétaire	272	178	165	136
Autres	341	440	469	288
Total	3 655 \$	5 254 \$	4 252 \$	3 237 \$

Au 31 décembre 2013, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire et en fonds distincts dans des entités du Mouvement Desjardins dont la juste valeur totalise 122 M\$ (105 M\$ au 31 décembre 2012).

NOTE 28 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Régimes de retraite de groupe	Autre régime de groupe	Régimes de retraite de groupe	Autre régime de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation	5,00 %	5,00 %	4,45 %	4,45 %
Taux prévu d'augmentation des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts	4,45	4,45	5,00	5,00
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	---	4,28	---	4,99

Sensibilité des hypothèses clés en 2013

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes en lien avec les hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

Au 31 décembre 2013	Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	Variation des coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies
Régimes de retraite de groupe		
Taux d'actualisation		
Hausse de 1 %	(1 454) \$	(76) \$
Baisse de 1 %	1 890	102
Taux prévu d'augmentation des salaires		
Hausse de 1 %	403	36
Baisse de 1 %	(351)	(27)
Autre régime de groupe		
Taux d'actualisation		
Hausse de 1 %	(88)	(3)
Baisse de 1 %	114	4
Taux prévu d'augmentation des salaires		
Hausse de 1 %	6	1
Baisse de 1 %	(6)	(1)
Coûts des soins de santé		
Hausse de 1 %	67	7
Baisse de 1 %	(53)	(5)

Cotisations prévues pour 2014

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 439 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice. Au besoin, les employeurs verseront des cotisations supplémentaires dans le principal régime de retraite de groupe.

Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite

Pour l'exercice 2013, la durée financière moyenne pondérée des principaux régimes de groupe est d'environ 17 ans (17 ans en 2012).

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement des membres et des clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont il pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan combiné.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan combiné exposent le Mouvement Desjardins à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Engagements		
Engagements de crédit ⁽¹⁾	65 584 \$	61 360 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres	2 144	2 377
Lettres de crédit documentaire	78	57
Garanties financières		
Garanties et lettres de crédit de soutien	869	849
Swaps sur défaillance de crédit	545	559

(1) Inclut la facilité de crédit relative au plan de restructuration de l'Entente de Montréal. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la section « Billets à terme adossés à des actifs » de la note 8 « Valeurs mobilières ».

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement Desjardins a conclu des ententes de prêts de titres avec des membres et des clients. À cet effet, il agit à titre de mandataire lorsque le détenteur d'une valeur mobilière accepte de la prêter en contrepartie d'une commission dont la forme et les modalités sont déterminées par un contrat préétabli. Lorsqu'il n'agit pas à titre de mandataire, le Mouvement Desjardins fournit des engagements d'indemnisation aux membres et aux clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps (au moyen de titres négociables émis généralement par les gouvernements fédéral et provinciaux et représentant 102 % du montant contractuel). Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Afin de limiter ce risque, la valeur des garanties obtenues de l'emprunteur est ajustée sur une base quotidienne, ce qui assure une couverture suffisante.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. La durée de ces produits n'excède pas huit ans.

NOTE 29– ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Swaps sur défaillance de crédit

Dans le cours normal de ses activités de placement, le Mouvement Desjardins a conclu des swaps sur défaillance de crédit et s'est engagé à assumer le risque de crédit sur les titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'un défaut de paiement de l'émetteur.

Le montant maximal de la garantie correspond au montant notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être payés dépendent de la nature de la défaillance et du taux de récupération des titres en recouvrement. Les échéances de ces swaps s'échelonnent jusqu'en 2018.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à la vente d'actifs, à des contrats d'achat, à des ententes de prestation de services, à des contrats de location, à des accords de compensation et à des transferts d'actifs. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminés ne figurent au contrat et les événements qui déclencheraient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses membres et de ses clients des actifs en garantie qu'il est autorisé à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 \$	3 \$
Valeurs mobilières	9 844	7 377
Prêts	17 441	16 587
	27 290	23 967
Actifs provenant de tiers :		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	8 903	5 324
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	7 645	4 500
	1 258	824
Total des actifs affectés en garantie	28 548 \$	24 791 \$
Utilisation des actifs affectés en garantie		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	9 934 \$	7 439 \$
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	402	113
Opérations de titrisation	6 444	6 280
Obligations sécurisées	2 826	2 671
Opérations sur instruments financiers dérivés	141	42
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires ⁽¹⁾	8 680	8 123
Approvisionnement en argent du réseau des caisses auprès de la Banque du Canada	121	121
Autres	---	2
Total des actifs affectés en garantie par types d'utilisations	28 548 \$	24 791 \$

(1) Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur.

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

LITIGES

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires relativement à ses divers produits, services, placements et autres activités. Certaines entités qui font partie du Mouvement Desjardins sont notamment visées dans le cadre de requêtes pour permission d'instituer des recours collectifs y compris relativement à la gestion et à la distribution de produits à capital garanti.

Le Mouvement Desjardins est plus particulièrement visé par un recours collectif ayant pour objet le remboursement de frais de conversion de devises facturés à des consommateurs détenteurs de cartes Visa Desjardins. Le 11 juin 2009, la Cour supérieure du Québec a imposé le remboursement de ces frais selon des modalités qui devaient être établies ultérieurement par le tribunal. Le 2 août 2012, la Cour d'appel du Québec a infirmé ce jugement et rejeté le recours collectif en donnant raison aux arguments du Mouvement Desjardins. En octobre 2012, le demandeur a demandé l'autorisation d'en appeler de ce jugement devant la Cour suprême du Canada. Cette dernière a entendu l'appel logé devant elle le 13 février 2014 et le Mouvement Desjardins attend le jugement final.

Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, y compris eu égard aux recours collectifs mentionnés précédemment, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

NOTE 30 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Location simple

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les engagements futurs minimaux au titre de la location de locaux et de matériel sont les suivants :

	2013	2012
Moins de 1 an	85 \$	67 \$
De 1 an à 5 ans	242	220
Plus de 5 ans	142	151
Total des engagements minimaux futurs	469 \$	438 \$

Les frais de location comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 totalisent 64 M\$ (60 M\$ en 2012).

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Location simple

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de la location de locaux et de matériel en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2013	2012
Moins de 1 an	54 \$	65 \$
De 1 an à 5 ans	137	163
Plus de 5 ans	80	69
Total des paiements minimaux futurs	271 \$	297 \$

Aucun loyer conditionnel n'a été comptabilisé dans les produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2 M\$ en 2012).

NOTE 31 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à gérer ces derniers sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans ces pages font partie intégrante de ces états financiers combinés.

NOTE 32 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES

Les tableaux suivants présentent l'exposition au risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée :

Au 31 décembre 2013	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions	Total
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	---	---	---	---	---	---	1 320 \$	1 320 \$
Valeurs mobilières	1 291	4 556	1 517	1 486	15 689	13 526	4 512	42 577
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,57 %	1,33 %	2,32 %	2,12 %	4,24 %		
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	---	7 710	---	---	---	---	---	7 710
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		0,87 %						
Prêts	33 728	22 706	16 054	22 782	42 166	2 995	102	140 533
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		4,45 %	3,40 %	3,40 %	4,10 %	5,71 %		
Actifs des fonds distincts et autres actifs ⁽¹⁾	---	(3 014)	---	---	3 273	---	19 606	19 865
	35 019 \$	31 958 \$	17 571 \$	24 268 \$	61 128 \$	16 521 \$	25 540 \$	212 005 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts	18 320 \$	18 403 \$	6 438 \$	13 141 \$	47 194 \$	978 \$	32 272 \$	136 746 \$
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,16 %	1,70 %	1,67 %	2,22 %	2,86 %		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	50	254	---	21	3 912	3 509	8	7 754
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,97 %		1,02 %	1,66 %	3,14 %		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	---	9 326	---	---	---	---	253	9 579
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		0,91 %						
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	---	---	---	---	---	---	17 070	17 070
Autres passifs ⁽¹⁾	---	53	1	---	(14)	---	20 965	21 005
Obligations subordonnées	---	---	479	---	1 193	1 391	---	3 063
<i>Taux d'intérêt effectif</i>			5,76 %		4,52 %	5,10 %		
Capitaux propres	---	---	---	---	---	---	16 788	16 788
	18 370 \$	28 036 \$	6 918 \$	13 162 \$	52 285 \$	5 878 \$	87 356 \$	212 005 \$
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan combiné	16 649 \$	3 922 \$	10 653 \$	11 106 \$	8 843 \$	10 643 \$	(61 816) \$	---
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	---	(32 038)	381	(2 577)	30 615	3 619	---	---
Écart de sensibilité total	16 649 \$	(28 116) \$	11 034 \$	8 529 \$	39 458 \$	14 262 \$	(61 816) \$	---

(1) Les actifs et passifs des fonds distincts ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la note 11 « Fonds distincts ».

NOTE 32 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES (suite)

Au 31 décembre 2012	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions	Total
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	---	---	---	---	---	---	1 669 \$	1 669 \$
Valeurs mobilières	646	4 466	1 289	1 377	15 571	14 018	2 945	40 312
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,70 %	1,95 %	2,41 %	2,22 %	4,32 %		
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	---	4 078	299	---	---	---	---	4 377
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,76 %	2,95 %					
Prêts	43 326	15 200	13 741	18 394	39 319	2 475	121	132 576
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		3,63 %	3,88 %	3,79 %	4,36 %	5,23 %		
Actifs des fonds distincts et autres actifs ⁽¹⁾ – Retraité (note 3)	---	(2 529)	---	---	2 624	---	17 789	17 884
	43 972 \$	21 215 \$	15 329 \$	19 771 \$	57 514 \$	16 493 \$	22 524 \$	196 818 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts	13 742 \$	15 905 \$	8 530 \$	15 575 \$	42 952 \$	1 301 \$	31 619 \$	129 624 \$
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,30 %	2,20 %	1,83 %	2,69 %	3,38 %		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	129	131	6	---	2 222	2 477	12	4 977
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		2,71 %	5,25 %		2,11 %	3,89 %		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	---	7 472	---	---	---	---	511	7 983
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		2,21 %						
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	---	---	---	---	---	---	17 777	17 777
Autres passifs ⁽¹⁾ – Retraité (note 3)	(139)	1 059	---	(505)	(386)	---	18 290	18 319
Obligations subordonnées	---	---	---	---	1 688	1 393	---	3 081
<i>Taux d'intérêt effectif</i>					4,88 %	5,10 %		
Capitaux propres – Retraité (note 3)	---	---	---	---	---	---	15 057	15 057
	13 732 \$	24 567 \$	8 536 \$	15 070 \$	46 476 \$	5 171 \$	83 266 \$	196 818 \$
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan combiné	30 240 \$	(3 352) \$	6 793 \$	4 701 \$	11 038 \$	11 322 \$	(60 742) \$	---
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	---	(34 354)	960	781	28 996	3 617	---	---
Écart de sensibilité total	30 240 \$	(37 706) \$	7 753 \$	5 482 \$	40 034 \$	14 939 \$	(60 742) \$	---

(1) Les actifs et passifs des fonds distincts ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la note 11 « Fonds distincts ».

NOTE 33 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

En matière de fonds propres réglementaires, la composition et la suffisance de ceux-ci pour l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'AMF. Celle-ci exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins, principalement par les caisses, la Fédération sur une base non consolidée, la Caisse centrale Desjardins, le FSD, Capital Desjardins inc., Western Financial Group Inc., les Valeurs mobilières Desjardins inc. et la Fiducie Desjardins inc. Ces fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins.

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques pour veiller à ce que le Mouvement Desjardins soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances et Direction financière, Mouvement Desjardins prépare annuellement, avec l'appui des composantes de ce dernier, un plan de capitalisation jumelé au Cadre intégré de gestion du capital qui lui permet d'élaborer et de mettre à jour les objectifs et les cibles de fonds propres.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la ligne directrice et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Cette ligne directrice a été révisée le 1^{er} janvier 2013 pour tenir compte du dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle III) édicté par la BRI. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 que doit maintenir le Mouvement Desjardins est désormais de 8,5 %. De plus, son ratio de fonds propres de la catégorie 1a doit être supérieur à 7 %, ce qui comprend une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Enfin, son ratio du total des fonds propres doit être supérieur à 10,5 %, y compris cette réserve.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, il se verra imposer, à compter du 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de fonds propres de la catégorie 1a correspondant à 1 % des actifs pondérés en fonction des risques. Ainsi, la cible de ses fonds propres de la catégorie 1a sera de 8 % à compter de cette date.

Il est important de rappeler que, sous le cadre réglementaire de Bâle II, l'AMF a accordé au Mouvement Desjardins son agrément relatif à l'approche des notations internes (NI), sous réserve de certaines conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. L'une des conditions énoncées par l'AMF vise le ratio du total des fonds propres, qui doit être supérieur à 11,5 % au lieu de 10,5 %, comme l'indique la ligne directrice. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées selon l'approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. Cet agrément est toujours valide dans le contexte du cadre réglementaire de Bâle III.

En plus des ratios minimaux de fonds propres de la catégorie 1a et de la catégorie 1 de même que du ratio du total des fonds propres, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins conserve un ratio actifs/fonds propres réglementaires inférieur à 20 fois le total de ses fonds propres. Cette mesure permet de déterminer globalement la suffisance des fonds propres du Mouvement Desjardins compte tenu de l'importance de son actif total, y compris de certains éléments hors bilan.

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné. Ils sont composés de fonds propres de catégories 1a, 1b et 2.

Les fonds propres de la catégorie 1a sont constitués d'éléments plus permanents que ceux des catégories 1b et 2. Ils sont notamment composés des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis, du cumul des autres éléments du résultat global et des participations ne donnant pas le contrôle.

Les fonds propres de la catégorie 1b comprennent les participations ne donnant pas le contrôle, alors que les fonds propres de la catégorie 2 comprennent les obligations subordonnées, les parts de qualification admissibles, les participations ne donnant pas le contrôle et la portion admissible des provisions collectives.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle attribuable aux différentes catégories de fonds propres est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

NOTE 33 – GESTION DU CAPITAL (suite)

Le tableau suivant indique la composition des fonds propres du Mouvement Desjardins :

	31 décembre 2013 ⁽¹⁾	31 décembre 2012 ⁽²⁾
Fonds propres de la catégorie 1a		
Parts de capital F	1 500 \$	1 025 \$
Parts permanentes et parts de ristournes assujetties au retrait progressif	1 889	2 269
Réserves	11 056	10 216
Excédents non répartis	1 311	1 282
Cumul des autres éléments du résultat global ⁽³⁾	326	---
Report attribuable à la modification de l'IAS 19	286	---
Participations ne donnant pas le contrôle	14	60
Déductions ⁽⁴⁾	(2 360)	(1 927)
Total des fonds propres nets de la catégorie 1a	14 022	12 925
Participations ne donnant pas le contrôle	21	---
Total des fonds propres de la catégorie 1b	21	---
Total des fonds propres de la catégorie 1	14 043	12 925
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	2 783	3 092
Provisions collectives admissibles	275	261
Autres instruments admissibles	25	112
Participations ne donnant pas le contrôle	6	15
Déductions ⁽⁵⁾	(700)	(1 578)
Total des fonds propres nets de la catégorie 2	2 389	1 902
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	16 432 \$	14 827 \$

(1) Selon la ligne directrice émise par l'AMF en vertu de Bâle III.

(2) Selon la ligne directrice émise par l'AMF en vertu de Bâle II.

(3) À l'exclusion de la portion liée à la réserve de couverture de flux de trésorerie.

(4) Correspond à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. Le solde non déduit sera assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

(5) Correspond à l'investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire (Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie).

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013. Toutefois, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisant 2,1 G\$. Ces parts pouvaient être incluses dans les fonds propres de la catégorie 1 en vertu de Bâle II au 31 décembre 2012.

De plus, les obligations subordonnées décrites à la note 19 « Obligations subordonnées » sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives ont toujours cours à l'échelle internationale. Le Mouvement Desjardins ne prévoit procéder à aucune émission de ce type d'instrument financier tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

Dans le contexte de l'élaboration du Cadre intégré de gestion du capital, l'objectif financier du ratio de fonds propres de la catégorie 1 du Mouvement Desjardins a été maintenu à un minimum de 15 % sous Bâle III compte tenu du contexte économique mondial, des nouvelles exigences réglementaires de l'AMF à l'égard de Bâle III ainsi que de l'application des modifications apportées à l'IAS 19. À cet égard, à la date de la conversion à Bâle III, le Mouvement Desjardins a choisi de se prévaloir de dispositions transitoires énoncées dans la ligne directrice et décrites dans les paragraphes précédents.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2013, le Mouvement Desjardins amortit sur une base linéaire la portion admissible de l'incidence de 572 M\$ des modifications apportées à l'IAS 19, à raison de 72 M\$ par trimestre, jusqu'au 31 décembre 2014. Ce choix est irrévocable et permet d'atténuer l'incidence des modifications apportées à cette norme comptable sur les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins.

NOTE 33 – GESTION DU CAPITAL (suite)

Le 1^{er} mai 2012, la Fédération a obtenu le statut d'émetteur assujéti émergent auprès de l'AMF. Comme l'indique la note 22 « Capital social », la Fédération a émis en 2013 des parts ayant généré un produit net de 473 M\$ (1 025 M\$ en 2012). Le montant maximal prévu au prospectus de cette émission a été atteint en juin 2013. Par ailleurs, le 20 décembre 2013, la Fédération a obtenu l'autorisation de l'AMF de poursuivre son programme initial et de déposer un nouveau prospectus visant l'émission de parts supplémentaires totalisant 500 M\$. Cette nouvelle émission a débuté le 20 janvier 2014. Ces parts respectent les exigences réglementaires relatives aux fonds propres de la catégorie 1a.

La suffisance des fonds propres des caisses du Québec et de la Caisse centrale Desjardins est encadrée par les normes de la Fédération. Ces normes sont inspirées de celles de l'AMF et ont trait à la suffisance des fonds propres de base, aux éléments qui les composent et aux proportions de ces éléments entre eux.

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie est aussi régie par l'AMF en vertu de sa charte provinciale. Elle doit de plus respecter les normes édictées par les organismes de réglementation des autres provinces et des territoires où elle exerce ses activités. Au Québec, les compagnies d'assurance doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance des fonds propres de l'AMF afin de soutenir leur solvabilité.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est soumis à diverses exigences réglementaires. Ainsi, afin de soutenir leur solvabilité, les filiales d'assurance de dommages du Québec doivent, au moyen de la mesure du Test du capital minimal (TCM), se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital émises par l'AMF, alors que les filiales des autres provinces canadiennes doivent se conformer aux exigences sur le TCM émises par le BSIF.

Desjardins Société de placement inc. et Gestion Placements Desjardins inc. doivent se soumettre aux exigences réglementaires décrites dans le Règlement 31-103 de l'AMF.

La filiale d'assurance de personnes de Western Financial Group Inc. est régie par le BSIF en vertu de sa charte fédérale et doit se conformer aux exigences relatives au montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, alors que la filiale d'assurance de dommages de cette composante est aussi régie par le BSIF et doit respecter les exigences sur le TCM.

Les Valeurs mobilières Desjardins inc. sont réglementées par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et doivent détenir en tout temps un capital ajusté en fonction des risques supérieur à 0, tel qu'il a été évalué selon les statuts de cet organisme.

La suffisance du capital de la FCPO et des caisses associées est visée par un règlement et des lignes directrices de la Commission des services financiers de l'Ontario et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Quant à la Fiducie Desjardins inc., qui relève de la compétence fédérale, elle est régie par le BSIF en vertu d'un cadre réglementaire qui est, tout compte fait, identique aux directives émises par l'AMF.

Enfin, Bank West est assujéti à la ligne directrice A-1 sur les normes de fonds propres émise par le BSIF.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2013, comme lors de l'exercice précédent.

NOTE 34 – INFORMATION SECTORIELLE

Le Mouvement Desjardins comprend les trois secteurs d'activité suivants : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages. Ces secteurs sont structurés en fonction des besoins des membres et des clients ainsi que des marchés dans lesquels le Mouvement Desjardins évolue, et ils reflètent son mode de gestion interne. L'information financière sur les activités qui ne sont pas spécifiques à un secteur d'activité est présentée sous la rubrique Autres.

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète de produits et de services financiers répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres financiers aux entreprises et des équipes des comptes majeurs et du marché des capitaux. Il rend également ses produits et services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives. Ces produits et services sont distribués par l'entremise du réseau des caisses Desjardins et par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution, par Internet, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de Western Financial Group Inc. Il comprend également les produits d'assurance-vie et d'assurance des animaux offerts par Western Financial Group Inc. En plus d'être offerts par l'entremise du réseau des caisses Desjardins, les produits de ce secteur sont distribués par plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres financiers aux entreprises, par l'entremise d'un réseau de courtiers et d'un réseau d'agents exclusifs sur le terrain, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins, les activités de Capital Desjardins inc. et du FSD et celles qui sont liées aux BTAA détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques applicables à la préparation des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les tableaux ci-après présentent un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
2013					
Revenu net d'intérêts	3 678 \$	3 \$	7 \$	130 \$	3 818 \$
Primes nettes	---	3 655	2 134	(231)	5 558
Autres revenus	1 815	562	253	(272)	2 358
Revenu total	5 493	4 220	2 394	(373)	11 734
Dotation à la provision pour pertes sur créances	277	---	---	---	277
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	---	1 921	1 350	(12)	3 259
Frais autres que d'intérêts	4 189	1 777	766	(503)	6 229
Excédents d'exploitation	1 027	522	278	142	1 969
Impôts sur les excédents	220	133	66	20	439
Excédents avant ristournes aux membres⁽¹⁾	807	389	212	122	1 530
Provision pour ristournes aux membres nette de l'impôt recouvré	126	---	---	---	126
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	681 \$	389 \$	212 \$	122 \$	1 404 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	679 \$	392 \$	193 \$	120 \$	1 384 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	2	(3)	19	2	20

(1) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est de 805 M\$ pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 392 M\$ pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, de 193 M\$ pour le secteur Assurance de dommages et de 120 M\$ pour la rubrique Autres.

NOTE 34 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

2012 Retraité (note 3)	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Revenu net d'intérêts	3 690 \$	3 \$	11 \$	144 \$	3 848 \$
Primes nettes	---	3 366	1 982	(222)	5 126
Autres revenus	1 724	1 614	275	(109)	3 504
Revenu total	5 414	4 983	2 268	(187)	12 478
Dotation à la provision pour pertes sur créances	241	---	---	---	241
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	---	3 065	1 343	(11)	4 397
Frais autres que d'intérêts	4 112	1 628	668	(500)	5 908
Excédents d'exploitation	1 061	290	257	324	1 932
Impôts sur les excédents	250	59	57	62	428
Excédents avant ristournes aux membres⁽¹⁾	811	231	200	262	1 504
Provision pour ristournes aux membres nette de l'impôt recouvré	206	---	---	---	206
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	605 \$	231 \$	200 \$	262 \$	1 298 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	604 \$	183 \$	179 \$	258 \$	1 224 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	1	48	21	4	74

(1) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » était de 810 M\$ pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 183 M\$ pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, de 179 M\$ pour le secteur Assurance de dommages et de 258 M\$ pour la rubrique Autres.

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Au 31 décembre 2013	171 129 \$	29 095 \$	5 703 \$	6 078 \$	212 005 \$
Au 31 décembre 2012 – Retraité (note 3)	158 116 \$	27 371 \$	5 475 \$	5 856 \$	196 818 \$

NOTE 35 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées du Mouvement Desjardins comprennent principalement les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés de même que certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées au Mouvement Desjardins. Elles incluent également les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins et les membres de leur famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les états financiers combinés reflètent certaines opérations effectuées avec les parties liées du Mouvement Desjardins. Toutes ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché et ont été initialement comptabilisées à la juste valeur. Les transactions réalisées et les encours existants à la date de clôture entre les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins étant totalement éliminés dans les états financiers combinés, seule est reprise dans le tableau suivant la part non éliminée lors de la consolidation.

Les principales transactions entre les parties liées concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres et les loyers payés sur des biens immobiliers. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite et aux frais d'intérêts payés au RRMD sur les obligations.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2013			2012		
	Entreprises associées	Autres parties liées	Total	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
État combiné du résultat						
Services de courtage et de fonds de placement	---	270 \$	270 \$	---	236 \$	236 \$
Revenu (perte) de change	---	40	40	---	(9)	(9)
Autres	12	23	35	12	37	49
Bilan combiné						
Valeurs mobilières	3 \$	180 \$	183 \$	3 \$	103 \$	106 \$
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	---	555	555	---	378	378
Actif net des fonds distincts	---	275	275	---	129	129
Prêts	30	108	138	30	45	75
Autres actifs	2	14	16	4	27	31
Dépôts	66	385	451	---	441	441
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	---	327	327	---	289	289
Instruments financiers dérivés	---	27	27	---	31	31
Autres passifs	4	19	23	---	26	26
Autres						
Engagements de crédit donnés	---	138 \$	138 \$	10 \$	68 \$	78 \$
Garanties données	---	327	327	---	289	289
Garanties reçues	---	555	555	---	378	378

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins et ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du Groupe. Ces transactions ont été conclues selon des modalités équivalant à celles qui ont cours dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et elles ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

	2013	2012
		Retraité (note 3)
Avantages à court terme	16 \$	16 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	---	3
Autres avantages à long terme	6	6
	22 \$	25 \$

NOTE 36 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 15 janvier 2014, le Mouvement Desjardins a signé une entente définitive pour se porter acquéreur de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm, ainsi que les actions de ses sociétés canadiennes de fonds communs de placement, de prêts et d'assurance de prestations du vivant.

Au terme de cette transaction, State Farm investira 450 M\$ en actions privilégiées non votantes dans la principale filiale d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins et Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A, le partenaire minoritaire actuel de cette filiale d'assurance de dommages, investira 200 M\$ en actions ordinaires, en actions privilégiées non votantes et en obligations subordonnées. Le Mouvement Desjardins affectera également approximativement 700 M\$ en capitaux additionnels dans cette filiale d'assurance de dommage pour appuyer la croissance suite à l'acquisition. De plus, la filiale d'assurance de personnes et certaines autres entités du Mouvement Desjardins affecteront approximativement 250 M\$ en capitaux pour les volets d'assurance de personnes, de fonds communs de placement, de prêts et d'assurance de prestations du vivant acquis de State Farm.

L'acquisition permettra au Mouvement Desjardins d'augmenter les primes brutes souscrites annuelles de sa principale filiale d'assurance de dommages à approximativement 3,9 G\$ et d'augmenter les primes brutes souscrites annuelles de sa filiale d'assurance de personnes d'approximativement 140 M\$.

La clôture de la transaction est prévue le 1^{er} janvier 2015, sujet à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.